



# Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

**18<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 30 septembre 1999, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Gurirab ..... (Namibie)

*En l'absence du Président, M. Rakhmanov (Tadjikistan), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

#### Allocution de M. Said Musa, Premier Ministre et Ministre des finances et des affaires étrangères du Belize

**Le Président par intérim** (*parle en russe*) : L'Assemblée va tout d'abord entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des finances et des affaires étrangères du Belize.

*M. Said Musa, Premier Ministre et Ministre des finances et des affaires étrangères du Belize est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en russe*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Said Musa, Premier Ministre et Ministre des finances et des affaires étrangères du Belize, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**M. Musa** (Belize) (*parle en anglais*) : Nous avons la chance que les grands talents et l'intégrité dont a fait preuve

S. E. M. Theo-Ben Gurirab, tant comme combattant de la liberté que comme Ministre des affaires étrangères de la Namibie, soient à présent au service de l'Assemblée. Nous avons un immense besoin de ces qualités alors que nous nous débattons avec les défis auxquels l'Organisation est à présent confrontée.

Nous sommes enrichis par la présence de nos trois nouveaux Membres, les Républiques de Kiribati et de Nauru et le Royaume des Tonga.

C'est avec beaucoup d'espoirs que nous attendons le prochain millénaire, espoirs nés des grandes réalisations de ce siècle, dont la création et le maintien de l'Organisation des Nations Unies n'ont pas été la moindre. Mais ce serait nous leurrer que de ne pas reconnaître que le monde de paix et de sécurité qu'avaient envisagé les rédacteurs de la Charte est tout aussi éloigné de nous qu'il l'était au début de ce siècle tourmenté.

Nous avons en effet connu un siècle d'extrêmes. Nous avons été témoins de progrès scientifiques et techniques merveilleux, qui ont réussi à libérer l'humanité de la misère et des besognes quotidiennes qui ont toujours été son lot. En même temps, nous avons vu dépenser plus de milliards sur des moyens de destruction que pour offrir une vie meilleure aux milliards d'individus qui vivent encore dans la pauvreté.

Nous avons vu la démocratie progresser dans le monde entier alors même que l'inégalité entre les nations et au sein

des nations ne cesse de se creuser et que des millions et des millions de vies sont gâchées. Les victimes tragiques de la main invisible du marché ne sont que trop évidentes.

Combien les inégalités ont-elles augmenté au cours de ce siècle? Le *Rapport mondial sur le développement humain*, 1999, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) nous dit que l'écart de revenu entre le cinquième de la population mondiale vivant dans les pays les plus riches et le cinquième vivant dans les pays les plus pauvres était de 11 à 1 en 1913. Il était passé de 30 à 1 en 1960, de 60 à 1 en 1990, et de 74 à 1 en 1997. Dans sa «Vue d'ensemble» le Rapport conclut :

«Lorsque le marché domine par trop les conséquences sociales et politiques de la mondialisation, les opportunités et les retombées positives de cette évolution se retrouvent réparties de manière inégale et inéquitable. Un petit groupe de personnes, de pays et d'entreprises se partagent ainsi le pouvoir et la richesse, condamnant les autres à la marginalisation.»

La solution, avance ce rapport, n'est pas d'arrêter l'expansion des marchés mondiaux, mais de trouver et d'appliquer des règles permettant de renforcer la gouvernance, aussi bien nationale que mondiale, pour faire en sorte que la mondialisation soit au service des humains et non pas seulement des profits. Ce besoin urgent de bonne gouvernance à l'échelle mondiale reste sans réponse, et c'est là une des tâches les plus importantes et les plus fondamentales auxquelles l'Organisation des Nations Unies est confrontée aujourd'hui.

Deux tentatives concertées ont été faites au cours de ce siècle pour fournir collectivement un cadre permettant d'édifier un nouvel ordre mondial à la suite de périodes au cours desquelles le comportement des hommes avait débouché sur des catastrophes. Après la Première Guerre mondiale, le Traité de Versailles et la Conférence de Paris ont créé la Société des Nations, l'Organisation internationale du Travail et certains arrangements économiques. Après la Seconde Guerre mondiale nous avons eu les Nations Unies et les accords de Bretton Woods qui, pour la deuxième fois, ont créé de nouvelles dispositions institutionnelles devant réglementer un nouvel ordre mondial. L'un des résultats de cette réorganisation a été d'inaugurer l'ère de la décolonisation, qui a eu pour conséquence l'apparition de douzaines de pays entrés dans la famille des nations, amenant ainsi à 188 notre nombre au sein de l'Organisation.

Aujourd'hui, nous avons été témoins d'un réel changement de l'ordre mondial, tout aussi capital et d'une portée

aussi considérable que les deux premiers du fait de la fin de la guerre froide, de la création d'un monde unipolaire et des phénomènes de la mondialisation et de la libéralisation des échanges. Et pourtant, nous n'avons pas pu nous asseoir autour d'une même table pour négocier des règles universellement acceptées et mettre en place des institutions fonctionnelles et justes pour régler cet ordre nouveau. Comment peut-on parler de victoire de la démocratie dans une pareille situation?

Les institutions qui, plus encore que les gouvernements nationaux, régissent aujourd'hui les conditions réelles de vie de milliards de personnes — le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, le Groupe des Sept, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) — sont dominées par quelques pays riches et puissants, et il n'y a aucune transparence, aucune obligation de rendre des comptes, aucun mécanisme efficace permettant une participation de la société civile. Bref, il n'y a pas de bonne gouvernance.

Nous, pays en développement, sommes constamment exhortés par les organisations internationales, par l'Union européenne et d'autres, à pratiquer la bonne gouvernance et nous sommes menacés de sanctions si nous ne le faisons pas. En ce qui nous concerne, au Belize et dans d'autres pays en développement, nous admettons la nécessité d'une bonne gouvernance et faisons tout notre possible pour y parvenir. Il est temps pour nous de veiller à ce que ces organisations toutes puissantes pratiquent elles-mêmes la bonne gouvernance, se conforment à un code d'éthique mondial qui fasse passer les humains avant les profits, respectent la diversité de nos pays et soient pleinement responsables et transparentes.

Bien que nous ayons fait d'importants progrès s'agissant d'élargir la démocratie au niveau national, nous n'y sommes pas parvenus au niveau mondial. Notre seul espoir réside dans une Organisation des Nations Unies réformée, qui veillera à ce que les institutions mondiales déterminant la qualité de nos vies soient rendues démocratiques et justes.

Les petits pays comme le Belize s'inquiètent naturellement de la mauvaise manière dont la mondialisation et la libéralisation des échanges sont gérées. Oui, nous croyons aux avantages potentiels de la mondialisation. Oui, nous voulons participer, mais en tant que partenaires, pas en tant que victimes d'intérêts économiques plus vastes et plus puissants.

Le Belize est devenu indépendant il y a à peine 18 ans. On a dit que nous avons acquis notre indépendance au moment même où l'indépendance cessait d'avoir un sens à cause du pouvoir que les organisations internationales et les sociétés transnationales avaient de déterminer les politiques économiques et sociales au plan non seulement international, mais aussi national.

Que ce soit bien clair : ne vous attendez pas à ce qu'aucun d'entre nous qui avons gagné notre indépendance après des années de lutte — en ayant parfois recours au conflit armé et au prix de nombreuses vies — y renonce simplement et accepte une nouvelle forme de domination. Mais que signifie être indépendant dans le monde d'aujourd'hui, surtout pour les petits pays en développement? Cela signifie que nous devons trouver le moyen de faire en sorte que l'interdépendance donne tout son sens à l'indépendance.

C'est au moyen d'organisations régionales efficaces que cela peut le mieux se faire. Dans notre propre région, nous avons pour but, idéalement, d'oeuvrer à une véritable intégration des pays de l'Amérique centrale et des Caraïbes pour donner à l'Association des États des Caraïbes les moyens de faire une place à nos pays dans l'économie mondiale, en leur donnant une chance de se faire mieux entendre et, aussi, d'obtenir des termes de l'échange équitables, un meilleur accès au marché et des investissements plus profitables.

La nouvelle architecture financière dont on fait tant l'éloge et que nous cherchons à construire doit être conçue pour améliorer l'indépendance des États souverains. Nous ne pouvons le faire que par des accords négociés qui soient justes, transparents et librement acceptés, et qui donnent aux pays en développement véritablement voix au chapitre.

Nous sommes encouragés par les paroles de Mike Moore, Directeur général de l'OMC, qui nous a dit à Marrakech, à nous membres du Groupe des 77, qu'il est totalement déterminé à faire en sorte que l'OMC soit une famille dans laquelle chaque membre a une place égale autour de la table et que la libéralisation des échanges apporte des avantages réels à tous les pays, mais en particulier aux pays en développement.

Nous, petits pays en développement, devons bénéficier d'initiatives généreuses de la part des pays développés qui sont nos partenaires. Nous savons bien que le libre-échange peut favoriser les forts et détruire les faibles; c'est pourquoi nous vous demandons de nous donner le temps de nous adapter et de faire progresser nos économies. Aidez-nous à développer nos capacités et nos technologies, à inculquer à

notre population un esprit de compétition. Nous sommes mis au défi de raccourcir la distance entre ceux qui gagnent des milliards et ceux qui travaillent pour quelques sous.

Si nous voulons réussir, tout le monde doit participer. Il nous faudra mettre de côté nos idéologies politiques et nos divergences afin d'éliminer la pauvreté. Mais rien de cela ne sera possible si nous n'affrontons pas le tout premier objectif de notre institution, à savoir l'avènement de la paix et de la sécurité dans le monde.

Certes, depuis la création de l'Organisation il n'y a pas eu d'autre guerre mondiale, mais les conflits locaux et régionaux ont imposé un tribut plus lourd encore que les deux guerres mondiales combinées. Si nous voulons éviter ces tragédies humaines, nous devons passer, comme l'a dit le Secrétaire général, d'une culture de réaction à une culture de prévention : de diplomatie préventive, de désarmement préventif et de déploiement préventif.

Si seulement nous avions suivi ces consignes au Timor oriental, nous aurions pu éviter les massacres et la destruction à grande échelle qui ont été infligés à un peuple tout entier en présence d'une Mission des Nations Unies qui leur avait affirmé qu'ils pouvaient exercer leur droit à l'autodétermination dans la paix et la sécurité. Aucun d'entre nous ne peut se sentir rassuré de savoir qu'en dépit des mises en garde étalées sur plusieurs mois, par des institutions internationales présentes sur le terrain, concernant l'imminence du massacre, rien n'a été fait pour l'éviter. Nous avons encore le devoir de nous assurer que le peuple du Timor oriental pourra vivre en paix et profiter des avantages découlant de sa décision courageuse d'être indépendant. Belize pour sa part s'engage à apporter son soutien inconditionnel à toute mesure que l'Organisation prendrait à cette fin.

Nous ne manquons pas de reconnaître et d'applaudir les succès remarquables qu'a obtenus l'Organisation des Nations Unies en matière d'élimination du colonialisme et de l'occupation étrangère. Comment pourrions-nous omettre de le faire alors que l'existence même du Belize, en tant qu'État indépendant, est due dans une large mesure à l'appui fourni par les Nations Unies? Comment pourrions-nous omettre de le faire quand nous nous souvenons du rôle joué par l'ONU dans l'indépendance de la Namibie, dont le Ministre des affaires étrangères préside notre assemblée, ou quand nous nous souvenons des efforts de la Quatrième Commission qui a obtenu l'indépendance de tant de nos membres actuels? Mais le travail n'est pas terminé tant qu'il n'est pas entièrement terminé, tant que n'est pas garanti le droit de tous les peuples du monde à l'autodétermination et à l'indépendance dans la paix et la sécurité. Dans ce contex-

te, nous nous réjouissons d'accueillir la Palestine en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies lors du Sommet du millénaire et d'établir la paix et la sécurité au bénéfice de tous les peuples de cette région.

À l'heure où nous allons quitter ce siècle de souffrances et de violences sans précédent, nous avons l'espoir de créer un monde meilleur au cours du prochain siècle. Aucun d'entre nous ne s'aviserait de prédire ce qui nous attend. Par ailleurs, nous devons tous nous engager à essayer de façonner l'avenir de telle sorte qu'il s'avère bénéfique pour tous les êtres humains, sans considération de race, de couleur, de sexe, de nationalité, de classe, de religion ou d'opinions politiques.

Nous n'y parviendrons pas si nous ne parvenons pas à éliminer la pauvreté. La pauvreté, comme l'a dit le Président de la Banque mondiale, est beaucoup plus qu'une simple question de revenu : les pauvres cherchent le sentiment de bien-être que procurent la tranquillité d'esprit, la bonne santé, l'appartenance à une communauté et la sécurité, le libre choix et la liberté aussi bien qu'une source permanente de revenu.

Pour que toutes les formes de pauvreté puissent être éliminées il faut que des règles justes régissent le commerce et l'investissement. Comme l'a dit le Vice-Premier Ministre de mon pays, lors de la vingt-deuxième session extraordinaire qui vient de se conclure, la série de négociations de Seattle devra se caractériser par un désir de mettre en oeuvre les réformes nécessaires pour compenser les incidences négatives des dispositions prises après les négociations d'Uruguay. Nous, les petits États, les États vulnérables et désavantagés, devons profiter de la libéralisation des échanges commerciaux en même temps que nos partenaires développés.

Toutefois, ces partenaires doivent honorer les engagements qu'ils ont pris à l'égard du monde entier au cours de ces dernières décennies : il est scandaleux que non seulement ils n'aient pas donné suite à leur promesse de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide au développement, mais qu'ils s'éloignent chaque jour davantage de cet objectif en n'y consacrant actuellement qu'à peine 0,2 % de leur produit intérieur brut.

C'est grâce à une solidarité réelle entre nantis et démunis que l'on pourra résoudre les problèmes que posent la marginalisation et la pauvreté. C'est pourquoi nous louons les mesures prises par la République de Chine à Taiwan, qui n'a pas hésité à apporter son aide à des pays moins favorisés. Taiwan est un bon ami du Belize et je

voudrais exprimer ici nos sincères condoléances au peuple taiwanais en raison des tragiques conséquences du tremblement de terre qui vient de frapper son île. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies pourra accueillir la République de Chine à Taiwan, au sein de la famille des nations, dans le cadre d'une solution juste et pacifique de la question chinoise et en respectant les aspirations et les droits de tous les Chinois.

Je voudrais approuver l'appui du Secrétaire général à la notion de souveraineté individuelle, qui se comprend comme le droit qu'a chaque individu de contrôler sa propre destinée. Ceci suppose, bien sûr, que nous vivions dans un monde démocratique, un monde où chacun a le droit de participer aux décisions qui déterminent son destin. Il est certain qu'une telle participation définit l'existence même de chaque individu; je participe, donc je suis. Mais il nous faut, pour rester dans la réalité, reconnaître qu'il est impossible aux individus de participer réellement s'ils n'ont pas accès à l'éducation, à la connaissance et à l'information. Mon gouvernement s'est donné pour priorité première de fournir cet accès, et j'engage vivement la communauté internationale à centrer ses ressources sur l'aide aux pays en développement afin de donner à leurs peuples les moyens d'agir grâce à des programmes de mise en valeur des ressources humaines.

Des milliards de dollars ont été gaspillés et des millions de vies ont été perdues pour la défense réelle ou imaginaire de la souveraineté de l'État; prenons maintenant la décision de consacrer nos ressources à l'éducation, condition *sine qua non* de l'exercice de la souveraineté personnelle. Nous désirons tous un monde meilleur, plus juste, plus pacifique et plus sûr mais, pour cela, il faut que le monde s'affranchisse de la culture de violence et de satisfaction immédiate, et du fléau que constitue le trafic de drogues : il nous faut un monde de tolérance et de solidarité. Rien de cela n'est possible sans l'éducation.

Partout, mais en particulier dans les pays sous-développés, on se demande ce qu'il y a à célébrer à l'aube du nouveau millénaire. Le moins que nous puissions faire, le moins que nous devions à nos peuples, c'est de dire la vérité et d'affronter la réalité ensemble. Nous le leur devons

bien. Ne faisons pas comme si l'avenir était radieux et paisible ou comme si nous avions des solutions à tous les problèmes qui affligent l'humanité. Prenons plutôt la décision de travailler ensemble afin d'exploiter le pouvoir de la technologie, de la science et du marché afin qu'ils servent l'humanité au lieu de la desservir.

D'autres orateurs avant moi ont demandé que le nouveau siècle consacre le développement humain et qu'un nouvel ordre humain mondial voie le jour. Ce rêve pourra devenir réalité lorsque les puissants de ce monde accepteront finalement de nous traiter en égaux et de concevoir avec nous l'architecture politique, économique et sociale qui assurera la prospérité en même temps que la justice dans le monde. Ce n'est qu'alors que le monde pourra vivre dans la paix et proclamer, comme l'a dit le prophète Isaïe :

«Il sera le juge des nations, l'arbitre d'un grand nombre de peuples. De leurs glaives ils forgeront des hoyaux et de leurs lances des serpes : une nation ne tirera plus l'épée contre une autre, et l'on n'apprendra plus la guerre.» (*La Bible, Isaïe 2:4*)

Amen.

**Le Président par intérim** (*parle en russe*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie de son allocution le Premier Ministre et Ministre des finances et des affaires étrangères du Belize.

*M. Said Musa, Premier Ministre et Ministre des finances et des affaires étrangères du Belize, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Qatar, S. E. le Cheikh Hamad bin Jassem bin Jabr Al-Thani.

**Le Cheikh Al-Thani** (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais féliciter M. Theo-Ben Gurirab de son élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale et lui souhaiter plein succès dans l'accomplissement de cette tâche.

C'est pour moi un grand plaisir que de remercier son prédécesseur, M. Didier Opertti, de l'oeuvre qu'il a accomplie pendant qu'il était Président de la précédente session de l'Assemblée générale. Je lui souhaite tout autant de succès dans ses futures entreprises.

Permettez-moi en cette occasion de féliciter les trois nouveaux États Membres qui viennent d'être admis à l'Organisation des Nations Unies. Permettez-moi également, au nom de mon gouvernement, d'exprimer au Secrétaire général ma gratitude pour son inlassable activité et ses louables efforts, alors que la situation internationale peut être qualifiée de difficile et de compliquée, pour ne rien dire de pire.

Il ne fait aucun doute que la situation internationale est véritablement difficile et compliquée. Ce n'est pas une coïncidence si, alors que nous nous réunissons dans cette enceinte pour discuter des affaires et de l'état du monde d'aujourd'hui au cours de cette session, qui est la dernière du siècle et qui introduit un nouveau siècle et une ère nouvelle, dont nous avons espéré qu'elle serait différente, nous nous trouvons dans l'obligation de débattre des mêmes problèmes et des mêmes conflits auxquels nous sommes confrontés depuis plus d'un demi-siècle. N'est-ce pas là une situation véritablement déplorable et même scandaleuse? Cette réalité ne constitue-t-elle pas la preuve évidente que nous tous — États, peuples, organisations régionales et internationales — n'avons pas suffisamment tiré les leçons du passé, n'avons pas suffisamment profité de nos expériences et n'avons pas cherché, autant que nous l'aurions dû, à venir à bout de nos anciennes limitations et faiblesses?

Que voyons-nous lorsque nous considérons le monde d'aujourd'hui? Des conflits sanglants que nous n'avons pas encore réussi à arrêter et des crises chroniques qui attendent toujours les solutions qui mettraient un terme à l'engrenage de violences et de souffrances. En outre, nous constatons que le monde est toujours peu désireux ou même incapable de faire face à des problèmes et à des crises qui, de par leur contenu, sont très éloignés de la politique au quotidien, mais qui ont des effets et des répercussions tout aussi dangereux que les crises locales et les conflits qui menacent notre existence. Nous devons nous demander : qu'avons-nous fait, alors que nous sommes au seuil du troisième millénaire, pour affronter les défis que posent la pauvreté, la misère, le chômage, l'analphabétisme, la maladie, la propagation des épidémies et l'exploitation des enfants?

Qu'avons-nous fait pour nous préparer à affronter les dangers que présentent le crime organisé, le terrorisme international et le trafic de drogues? Avons-nous vraiment compris la menace que constitue la prolifération des armes de destruction massive et le fait qu'elles puissent être utilisées à n'importe quel moment et n'importe où?

Qu'en est-il des véritables dangers qui assiègent notre planète du fait de la dégradation de l'environnement, du

changement climatique, de la pénurie de ressources hydriques, du manque de matières premières, de la sécheresse et de la désertification, qui vont en s'aggravant, ainsi que de la fréquence accrue des catastrophes naturelles?

Avons-nous au moins commencé à élaborer des directives et des plans détaillés d'application planétaire pour affronter ces menaces mondiales qui ne font pas de différence entre les nations, les races, les couleurs ou les croyances et qui ne tiennent certainement pas compte des frontières politiques, géographiques, économiques et sociales entre les nations et les peuples?

En langage clair, est-ce que nous, États, gouvernements et organisations internationales, avons commencé à aménager nos priorités afin de faire passer les objectifs du développement, du progrès, de l'éducation, de la santé, d'un niveau de vie élevé et d'un mode de vie décent pour nos populations avant les conflits, les différends et la vengeance, aussi historiques, profonds ou intensément ressentis qu'ils soient?

Je ne peux répondre par l'affirmative à aucune de ces questions. Il n'y a rien dans cette déclaration qui vise à critiquer personne ou à détourner personne de ses intentions. C'est une triste et universelle réalité qui exige de nous que nous coopérons et mettions nos efforts en commun si nous espérons vraiment nous préparer pour l'avenir et pour les tâches et les changements qui nous attendent. Je ne vois pas, à cette fin, de cadre meilleur ou plus complet pour accomplir cette mission que cette organisation internationale qui, à notre avis, est l'institution qualifiée et propre à définir l'avenir de notre monde. Nous devons tous, quels que soient nos intérêts et nos calculs politiques étroits et restreints, donner à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions tous les moyens nécessaires pour qu'elles puissent jouer ce rôle important.

Nous sommes convaincus que ceci ne pourra se faire qu'avec la volonté de tous car, en dernière analyse, l'Organisation des Nations Unies n'est que la somme de ses États Membres. Nous sommes également convaincus de la nécessité de réformer l'Organisation et de renforcer l'efficacité de ses organismes et institutions. De même, c'est à nous, États Membres de l'Organisation, qu'il appartient d'assumer notre responsabilité politique et de respecter les engagements moraux et financiers que nous avons vis-à-vis d'elle. À cet égard, nous sommes favorables à l'idée d'élargir le Conseil de sécurité pour le rendre plus démocratique et plus représentatif de la communauté internationale dans le monde contemporain. Nous sommes également favorables à l'idée d'élargir la catégorie des membres permanents du Conseil

afin de rendre plus universelle la représentation des États Membres en son sein. Nous sommes encore favorables à l'idée de restreindre le droit de veto dont jouissent les membres permanents et de réglementer la capacité d'user ce droit en fonction de clauses et conditions précises et convenues.

Je ne fais peut-être pas preuve d'un optimisme exagéré, je n'espère peut-être pas trop lorsque je dis que c'est là pour nous une étape essentielle et vitale vers la consécration du concept valable de mondialisation, telle que nous la percevons pour le XXIe siècle et telle qu'elle doit être. Nous pensons que la mondialisation doit être un mécanisme complet au service du bien-être général de toutes les nations et de tous les peuples. Si ses avantages sont réservés à certains États et sociétés, à l'exclusion des autres, elle n'atteindra pas ses objectifs.

En partant de là, nous estimons que la mondialisation doit être le moyen qui nous permet de promouvoir la coopération, l'interaction et l'ouverture entre les peuples et les sociétés du monde. Nous pouvons ainsi diriger la mondialisation loin des pièges d'une exploitation étroite et du profit à court terme et lui conférer une portée universelle, les profits et les revenus allant à tous. C'est là que nous pensons que l'Organisation des Nations Unies assumera un rôle nouveau et vital au XXIe siècle — un rôle qui laissera l'Organisation prendre la direction de cette tendance à la mondialisation et la consacrer, en particulier dans les domaines de la coopération, des échanges culturels et éducatifs, du développement socioéconomique, de la défense des droits de l'homme, du renforcement de la paix et de la stabilité et de la consolidation des bases de l'ouverture culturelle entre les nations et les peuples.

Nous aurons ainsi pris les premières mesures essentielles pour établir le nouvel ordre international que nous pensions avoir mis en place à la fin de la guerre froide et de l'ère de la polarisation internationale qui a duré pendant un demi-siècle après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le nouvel ordre international auquel nous aspirions ne s'est pas concrétisé. Malheureusement, et malgré les nombreuses initiatives et indications qui nous avaient paru encourageantes, il y a eu une nouvelle série de désaccords, de différends et de conflits régionaux, bilatéraux et internes qui semblaient résulter directement du vide politique qu'avait laissé la guerre froide. Parallèlement, de nouveaux conflits et de nouveaux différends se sont ajoutés à cette série de crises chroniques dont le monde souffre depuis des décennies et pour lesquelles aucune solution réelle n'a été trouvée, du moins jusqu'à présent.

Nous pouvons parler de l'avenir et d'un monde nouveau dans lequel nous cherchons à réaliser les aspirations de tous les peuples à la prospérité, au progrès et à la stabilité, mais les dépenses d'armements à des fins militaires continuent d'avoir priorité sur toutes les autres, surtout dans les régions en développement et les régions pauvres du monde, où le besoin de ressources pour la croissance socioéconomique et le développement est le plus fort. Pendant ce temps, les conditions économiques dans ces régions se détériorent de plus en plus, les crises sociales s'exacerbent et les niveaux de vie s'effondrent de plus en plus rapidement.

Bien sûr, ce ne sont pas là les seuls problèmes. Dans un pareil cercle vicieux, les crises politiques que connaissent ces pays s'intensifient elles aussi et constituent de graves menaces, non seulement pour leur sécurité et leur tissu social, mais aussi pour leurs voisins. Il est particulièrement inquiétant de voir que ce phénomène s'est propagé et s'est étendu à plusieurs régions du monde. À cet égard, au nom de mon pays, le Qatar, je ne peux qu'exprimer ma satisfaction devant les résultats de l'opération menée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord dans les Balkans.

Dans le même contexte, mon gouvernement a suivi avec préoccupation les événements qui se sont déroulés au Timor oriental ces dernières semaines. Le Qatar espère que les efforts internationaux actuellement en cours pour restaurer la paix et la sécurité réussiront. En même temps, nous exprimons avec force l'espoir que la République d'Indonésie surmontera cette difficile épreuve et reprendra sa position éminente en Asie du Sud-Est et dans les rangs de la communauté internationale.

Certains faits nouveaux nous ont donné des signes plutôt rassurants quant à la possibilité de régler les conflits régionaux et internes, si la résolution et la volonté internationale existent à cette fin. Mais nous estimons nécessaire de rappeler ici que nous aurions préféré que ces efforts internationaux aient lieu dans un contexte préventif qui aurait prévenu les crises, et les tragédies et souffrances qu'elles ont entraînées, au lieu que des efforts soient déployés après coup pour essayer de sauver ce qui pouvait l'être.

Telle est la préoccupation que nous exprimons, et nous lançons un appel pour que de nouveaux efforts soient faits au niveau international afin de régler les crises et de mettre fin aux guerres et aux conflits car nous, dans l'État du Qatar, croyons sincèrement que les peuples ont le droit de vivre dans la liberté et dans la paix. Nous croyons aussi qu'il faut établir les relations internationales sur la base de

l'amitié, de la coopération, du respect mutuel, des intérêts communs et du bon voisinage. Partant de ces principes, mon pays est fermement et catégoriquement favorable au règlement des litiges et des différends dans la région du Golfe par des moyens pacifiques et par le biais d'un dialogue, de négociations ou d'un arbitrage international pour y renforcer la sécurité et la stabilité.

Nous voudrions d'autre part dire ici que notre gouvernement est satisfait des faits nouveaux positifs et des signes encourageants que l'on a pu constater ces derniers mois en ce qui concerne le règlement d'un certain nombre de problèmes qui sont depuis longtemps une source de préoccupation dans notre région. Nous nous réjouissons des progrès accomplis pour régler la question de Lockerbie et nous félicitons nos frères libyens en espérant que ce dossier sera fermé et que cette question sera conclue dès que possible et d'une manière qui respecte les droits et les intérêts de toutes les parties.

Malgré ces indications et tendances positives, dont nous nous félicitons et qui, nous l'espérons, se renforceront, la situation générale dans notre région est toujours, à notre grand regret, très éloignée de la paix globale, de la stabilité durable et du cadre de coopération, développement et progrès que nous souhaitons y mettre en place. La crise iraquienne et ses répercussions permanentes sur la sécurité et la stabilité dans le Golfe et le Moyen-Orient, et les souffrances cruelles que connaît le peuple iraquien frère, sont pour nous de graves sources de préoccupation et nous voulons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre un terme à cette crise. Nous pensons qu'il est grand temps de surmonter la crise iraquienne et d'y trouver des solutions efficaces afin que les sanctions imposées à l'Iraq puissent être levées et que les souffrances cruelles qu'endure sa population puissent prendre fin. Nous appuyons toujours le recours à des solutions diplomatiques, conformément aux résolutions internationales, pour préserver l'intégrité territoriale et l'unité nationale de l'Iraq et pour éviter à ce pays et à toute la région de nouveaux dangers et souffrances.

Naturellement, la question essentielle qui, à notre avis, est la principale source de tension et de crises dans notre région depuis plus d'un demi-siècle, continue de se poser. Il s'agit de la question de la Palestine et du conflit arabo-israélien. Je dois dire que nous, dans l'État de Qatar, avec nos frères arabes, sommes résolus à faire de la paix une option stratégique permanente et que cet engagement est toujours valable. Mais, malheureusement, le processus de paix n'a pas réussi à déboucher sur les résultats escomptés. Ce processus a plutôt essuyé des revers au cours des six dernières années et la responsabilité, à notre avis, en revient

à l'ancien gouvernement israélien qui a choisi de reculer devant ses engagements et a poursuivi des politiques empêchant tout progrès dans le processus de paix et dans les diverses avenues de négociation.

Nous nous félicitons des changements qui ont eu lieu au sein du Gouvernement israélien à la suite des récentes élections générales et du fait de la formation du nouveau Gouvernement que dirige M. Ehud Barak et de son intention déclarée de rechercher la paix avec plus de sérieux. Cependant, nous pensons que ces gestes doivent s'accompagner de mesures concrètes qui prouveraient que les Israéliens sont de bonne foi et sincèrement disposés à faire face à leurs obligations en mettant en oeuvre les accords qui ont été conclus sur tous les plans lors des phases précédentes des négociations. Il faut notamment reprendre les négociations avec la Syrie et le Liban dès que possible, sur la base des résolutions de légitimité internationale et du principe «terre contre paix».

Il suffit peut-être de rappeler ici ce qu'a récemment affirmé S. A. le Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, quand il a expliqué la position ferme que mon pays a adoptée sur ce point. À notre avis, il ne peut y avoir de solution à ce conflit ni de paix au Moyen-Orient, si ce n'est par le biais d'un règlement permanent, juste et global reposant sur les principes établis qui sont à la base du processus de paix. Cela signifie la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité; un retrait complet des Israéliens du Territoire syrien occupé des hauteurs du Golan syrien jusqu'à la frontière du 4 juin 1967, et du Sud Liban et de la vallée occidentale de la Bekaa jusqu'aux frontières internationalement reconnues, ainsi que la restitution au peuple palestinien de ses droits nationaux et politiques légitimes, et avant tout de son droit naturel à l'autodétermination et à l'établissement d'un État indépendant ayant Al Qods Al Charif pour capitale : ville de paix, terre de tolérance et berceau des révélations divines, où les religions ont toujours coexisté dans l'harmonie et la concorde.

Nous devons exprimer notre préoccupation devant la présence, encore aujourd'hui, d'armes de destruction massive dans la région, surtout des armes nucléaires qui ne sont à la disposition que d'une partie, la partie israélienne. Nous pensons que c'est là un déséquilibre stratégique, une menace à la paix et la sécurité. Par conséquent nous croyons à la nécessité d'une élimination totale des armes de destruction massive dans notre région, partie intégrante du processus de paix qu'elle complète. Nous demandons par ailleurs à Israël d'adhérer aux traités internationaux concernant la limitation et la non-prolifération de ces armes.

Pour nous, la paix ne peut pas être unilatérale; elle ne peut pas non plus profiter exclusivement à une seule partie. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt le jour où une paix équilibrée, juste, complète et authentique régnera dans notre région. C'est alors que nous pourrions parler des avantages et des bienfaits de la paix que sont la sécurité, la coopération, la stabilité, la prospérité et le progrès pour tous les États et tous les peuples de notre région sans exception.

Nous attendons ce jour car nous aspirons vraiment à voir naître un nouveau Moyen-Orient, celui qui abordera le nouveau millénaire dans un climat de paix, de sécurité et de démocratie où nous respecterons tous le pluralisme des opinions, la diversité des approches et le droit des peuples et des États à l'autodétermination, à de meilleurs niveaux de vie et celui de vivre dans la liberté, la prospérité et la dignité, conformément à leurs nobles croyances et valeurs. C'est là l'un des droits fondamentaux de l'homme auquel nous sommes très attachés. Ceci vient de notre foi profonde en Dieu tout-puissant et dans les révélations dont il a béni l'humanité toute entière.

Il s'agit pour nous d'oeuvrer en faveur d'un meilleur avenir pour notre peuple et nous trouvons notre inspiration dans l'espoir que nous avons d'atteindre cet objectif de construire un monde nouveau, digne de nos jeunes générations qui l'habiteront au cours du troisième millénaire. Puisque nous allons tourner la page sur un siècle parvenu à son terme et accueillir l'aube d'un nouveau siècle, nous devons nous engager envers nos enfants à faire tout le possible pour leur laisser un monde meilleur, un monde plus capable et mieux équipé pour répondre à leurs ambitions et à leurs aspirations.

**Le Président par intérim** (*parle en russe*) : Je donne la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la République de Maurice, S. E. M. Rajkeswur Purryag.

**M. Purryag** (Maurice) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée alors qu'un éminent fils de l'Afrique et ancien combattant de la liberté en occupe la présidence. Son élection à la présidence de cette dernière session du millénaire est un hommage mérité à ses qualités remarquables. Je le félicite chaleureusement et je l'assure de l'appui total et de la coopération de ma délégation.

Nous remercions également S. E. M. Opertti pour la manière remarquable dont il a présidé les travaux de la cinquante-troisième session. Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dont le ferme attachement à la cause des Nations



Unies n'a guère besoin d'être souligné, a continué de diriger l'Organisation avec vision, vigueur et dévouement.

Maurice se félicite chaleureusement de l'admission à l'Organisation des Nations Unies du Royaume des Tonga, de la République de Kiribati et de la République de Nauru.

Le rideau tombera bientôt sur le XXe siècle, un siècle fertile en événements au cours duquel l'humanité a accompli d'extraordinaires exploits. Le monde entier a été réduit aux dimensions d'un village planétaire grâce aux progrès réalisés au cours de ce siècle dans le domaine de la science et de la technique. La carte politique du monde a été fondamentalement transformée. On la reconnaît à peine de ce qu'elle était au début du siècle. Aujourd'hui, notre monde est composé de nations indépendantes dont les populations prennent en mains leur destinée. D'autre part, nous avons connu les horreurs de guerres au cours de la première moitié du siècle, mais nous avons décidé d'empêcher que cela arrive de nouveau. Nous avons créé l'Organisation des Nations Unies à la suite de la Seconde Guerre mondiale pour que toutes les nations aient un lieu de rencontre afin de procéder ensemble à la réalisation d'un engagement commun d'instaurer dans le monde une paix durable et afin d'encourager le développement et le progrès de l'humanité tout entière.

Au cours de ce siècle, l'homme a, aussi paradoxalement, créé des armes de destruction massive qui menacent son existence même. Le désarmement, notamment le désarmement nucléaire, reste une préoccupation majeure pour nous tous alors que nous franchissons le seuil du prochain millénaire. L'Organisation des Nations Unies, représentant la conscience collective des nations, s'est efforcée de servir l'humanité et la cause de la paix et du développement. Elle est le seul mécanisme par lequel la paix universelle puisse être assurée. Nous convenons unanimement, aussi, que des réformes de la Charte des Nations Unies sont nécessaires, qu'elles auraient dû en fait être menées depuis longtemps, car sous sa forme actuelle, elle ne tient pas compte des changements considérables que le monde a connus depuis la création de l'Organisation, il y a un demi-siècle.

Voilà bientôt six ans que l'Assemblée générale a créé le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les questions de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. Les progrès ont été lents et n'ont porté que sur quelques points.

Pour que ce processus puisse aller de l'avant, il faudrait que certains membres fassent preuve de volonté politique. Le fait est que, sous sa forme actuelle, le Conseil de sécurité n'est ni correctement représentatif ni suffisamment transparent dans ses activités pour que ses décisions soient universellement acceptées.

Maurice appuie les propositions du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) concernant la réforme du Conseil de sécurité. Nous demandons instamment à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de travailler ensemble de façon constructive pour faire progresser rapidement ce processus de réforme si nécessaire.

Bien que la communauté internationale ait dans une grande mesure réussi à éviter des guerres mondiales, des conflits armés ont continué à mettre en danger la paix nationale, régionale et internationale. Le continent africain, en particulier, a continué à être touché par des conflits, dont les pires sont la crise que connaît la République démocratique du Congo et la guerre civile qui se poursuit en Angola.

Toutefois, la communauté internationale devrait puiser réconfort dans le fait que les dirigeants du continent africain n'ont négligé aucun effort pour trouver des solutions et rétablir la paix dans les pays et les régions en question. Grâce aux efforts inlassables et multiformes de dirigeants africains, l'OUA et l'Organisation des Nations Unies, ainsi que toutes les parties concernées par le conflit en République démocratique du Congo, ont signé l'Accord de Lusaka en vue de rétablir la paix et la stabilité dans le pays. L'un des aspects fondamentaux de cet accord est le déploiement d'une force de maintien de la paix de l'ONU, qui aura pour tâche de veiller à ce que toutes les parties respectent les clauses de l'Accord de Lusaka. Nous déplorons le fait que cette force de maintien de la paix de l'ONU n'ait pas encore assumé sa responsabilité si critique en République démocratique du Congo. Nous demandons au Conseil de sécurité d'accorder à cette question la priorité qui lui est due, afin qu'une force de maintien de la paix puisse être envoyée dans les meilleurs délais, tout retard risquant de mettre en danger la mise en oeuvre de l'Accord.

La rébellion en Angola se poursuit parce que des armes provenant de l'extérieur parviennent aux forces de déstabilisation. Le Conseil de sécurité en est pleinement informé et ne doute pas que ceux qui se rendent coupables de violer l'embargo sur les fournitures d'armes à l'UNITA seront identifiés et devront répondre de leurs actes. Le peuple angolais souffre depuis trop longtemps. Nous lançons donc un appel à toutes les nations pour qu'elles pren-

nent les mesures nécessaires afin de veiller à ce que des éléments sans scrupules, attirés par l'appât du gain, n'envoient pas des armes aux forces de la rébellion en Angola. La communauté internationale doit intensifier ses efforts pour mettre fin à la rébellion en Angola.

Le conflit armé entre l'Éthiopie et l'Érythrée s'est terminé par la signature récente d'un accord avec l'aide de l'OUA et de plusieurs dirigeants africains et pays amis. Nous espérons que l'esprit dans lequel ces deux pays ont accepté de mettre un terme à leurs divergences se maintiendra et qu'une paix durable se rétablira dans la région. Nous sommes également encouragés par le fait qu'un accord ait été signé entre les parties concernées en vue de mettre fin à la lutte interne en Sierra Leone. Nous sommes persuadés que la paix et la stabilité pourront maintenant revenir en Sierra Leone.

Aux Comores, les forces de déstabilisation ont continué d'empêcher le retour à la normale. Grâce aux efforts inlassables de l'OUA et des pays de la région, une conférence de toutes les parties comoriennes concernées s'est tenue au début de l'année à Madagascar en vue de parvenir à un accord aux termes duquel la paix et la stabilité reviendraient aux Comores et l'intégrité territoriale et la souveraineté seraient maintenues. Malheureusement, le coup d'État militaire a fait dérailler tout ce processus. Nous demandons donc la mise en place d'un régime démocratique aux Comores afin que l'accord réalisé à la conférence d'Antananarivo puisse être pleinement mis en oeuvre.

Le conflit du Kosovo nous a tous affligés. Nous avons été témoins des horreurs du nettoyage ethnique, du bouleversement considérable introduit dans la vie d'un peuple et des destructions effroyables causées à un pays. Nous devons tous garder en mémoire les nombreux messages qu'il faut tirer des événements du Kosovo. L'humanité ne restera pas les bras croisés tandis que les peuples font l'objet d'un génocide flagrant en raison du fanatisme ethnique ou de l'opportunité politique. Une intervention militaire qui vise à régler rapidement des problèmes profondément enracinés n'est pas nécessairement la meilleure option. L'ONU reste le mécanisme le plus approprié pour faire face aux problèmes ayant trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Maurice est profondément affligé par la violence au Timor oriental, par la perte de tant de vies innocentes et par les souffrances terribles infligées au peuple timorais à la suite du récent référendum. Nous nous félicitons des mesures prises par l'Organisation des Nations Unies afin d'envoyer une force de maintien de la paix rétablir la paix et la

sécurité sur l'île. Le Gouvernement indonésien et toutes les parties concernées doivent respecter le verdict du référendum.

Au Moyen-Orient, la détermination manifestée par le nouveau Premier Ministre d'Israël, M. Ehud Barak, de faire progresser le processus de paix en collaboration avec le Président Arafat est extrêmement encourageante non seulement pour les parties concernées dans la région, mais aussi pour la communauté internationale dans son ensemble. Il faut saisir ce moment de robuste optimisme afin d'élaborer un règlement juste et global qui instaurera une paix durable et la stabilité dans la région.

En 1996, notre délégation, que dirigeait le Premier Ministre de Maurice, Navinchandra Ramgoolam, a attiré tout particulièrement l'attention sur la situation des Fidji. Nous sommes heureux que le nouveau processus constitutionnel, en vertu duquel des élections générales ont récemment été organisées, ait éliminé les inégalités qui figuraient auparavant dans la Constitution de ce pays. Nous nous réjouissons de ce changement et nous félicitons le peuple des Fidji de son courage et de sa détermination d'introduire le changement de manière démocratique et pacifique.

*(L'orateur poursuit en français)*

Les conflits, les guerres, même après leur résolution, laissent invariablement des situations humanitaires graves. Les crises humanitaires en Afrique semblent présenter peu d'intérêt pour les caméras des chaînes de télévision internationales. Il y a plus de 12 millions de personnes qui ont besoin d'assistance humanitaire urgente en Afrique. Les organisations humanitaires ont reçu 352 millions de dollars seulement alors que leurs besoins pour l'Afrique en 1999 sont de l'ordre de 796 millions de dollars.

Les efforts de paix doivent être soutenus par une aide humanitaire effective, notamment pour les réfugiés. Les pays d'accueil déjà confrontés par leurs propres difficultés ne peuvent assumer seuls ce fardeau. Pour donner à la paix une réelle chance d'être durable, il est aussi nécessaire de soutenir le retour des réfugiés afin de permettre une stabilisation de la société. Un effort spécial de financement de la part de la communauté internationale est nécessaire à cette fin.

*(L'orateur reprend en anglais)*

Le respect des droits de l'homme est d'une importance capitale pour la prévention des conflits et le maintien d'une paix durable. Nous pensons que tous les pays devraient faire

du strict respect des instruments de l'Organisation relatifs aux droits de l'homme une affaire de priorité nationale. À Maurice, nous donnons toujours aux droits de l'homme une position importante dans notre programme d'action national et international. Maurice a eu l'honneur d'accueillir la première conférence ministérielle de l'OUA sur les droits de l'homme, qui s'est tenue cette année dans le contexte du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La conférence a examiné la situation des droits de l'homme en Afrique et a adopté une déclaration et un plan d'action visant à renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme.

Nous avons assisté à des violations flagrantes des droits de l'homme, en particulier sous les régimes militaires. À cet égard, la décision prise lors du récent sommet de l'OUA à Alger d'exclure de cette organisation les dirigeants qui prennent le pouvoir sur le continent à l'issue de coups d'État militaires est une mesure importante qui favorisera la cause de la démocratie et des droits de l'homme.

*M. Essy (Côte d'Ivoire), Vice-Président, assume la présidence.*

Maurice a accueilli avec satisfaction la Cour pénale internationale et a été parmi les premiers États à ratifier le Statut qui en porte création. Nous attendons avec impatience la conclusion rapide des travaux de nos experts actuellement engagés dans la mise au point finale des règles qui permettront à la Cour pénale internationale de commencer ses travaux.

Le fait qu'on puisse facilement se procurer des armes légères et de petit calibre a entraîné de nombreux conflits, en particulier en Afrique. Ces petites armes, outre qu'elles aggravent les conflits, entraînent des bouleversements sociaux, l'insécurité, l'instabilité, la violence et la délinquance. Compte tenu de l'importance du problème, le sommet de l'OUA, tenu à Alger en juillet dernier, a décidé d'organiser une conférence régionale pour examiner à fond cette question. Nous engageons vivement la communauté internationale à prendre des mesures afin de contrôler l'afflux des armes de petit calibre.

Le désarmement est essentiel à la paix internationale. Il est regrettable que l'humanité introduise avec elle, dans le nouveau millénaire, la menace d'holocauste nucléaire du fait que la communauté internationale n'a pas réussi à mettre au point un régime d'élimination totale des armes nucléaires. Aux termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous avons pris des mesures importantes

sur la question du désarmement nucléaire, mais ces mesures ne peuvent, à elles seules, éliminer la menace que posent les armes nucléaires. Maurice reste fermement convaincue que le meilleur moyen pour la communauté internationale de régler correctement le problème du désarmement nucléaire consisterait à créer un calendrier bien clair dans le cadre duquel les puissances nucléaires s'engageraient à démanteler toutes les armes nucléaires et toutes les nations s'engageraient à ne pas mettre au point de telles armes dans l'avenir. Jusqu'à présent, nous n'avons pris que des demi-mesures; il est temps de prendre une mesure courageuse qui éliminerait, une fois pour toutes, les armes nucléaires.

Les armes chimiques, qui sont des armes de destruction massive, peuvent infliger des souffrances indicibles à leurs victimes. La Convention sur les armes chimiques, qui constitue une réalisation importante, doit être respectée par toutes les nations, et en particulier par les pays qui ont des armes chimiques en leur possession.

La vie de nombreuses personnes dans le monde entier, en Afrique notamment, continue d'être menacée par les mines terrestres. Nous pensons qu'il y va de la responsabilité de toutes les nations de régler ce problème collectivement. Nous lançons un appel aux pays qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils adhèrent à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et contribuent également sur le plan financier aux efforts visant à éliminer toutes les mines terrestres.

La paix, la sécurité et le développement sont indivisibles et se renforcent mutuellement. Alors que nous sommes au seuil du XXIe siècle, une possibilité historique nous est offerte de créer une stratégie visionnaire à long terme pour le développement durable de tous les pays du monde, et en particulier des États africains, et d'encourager ainsi la paix et la sécurité internationales. Ceci est extrêmement important si nous voulons vraiment éviter la marginalisation qu'entraîne le processus irréversible de mondialisation et de libéralisation effrénée. On se rend de plus en plus compte que les forces du marché ne peuvent à elles seules résoudre les problèmes de la pauvreté, de la privation et de la marginalisation, surtout en Afrique, qui compte le plus grand nombre de pays les moins avancés. Le système des Nations Unies a, selon nous, un rôle important à jouer à cet égard car il est nécessaire de faire sans délai preuve de cohérence dans l'élaboration et l'application de politiques dans les secteurs commercial, financier et social.

Il est vrai que la mondialisation est génératrice à la fois de difficultés et de possibilités, mais pour un grand nombre de pays en développement les difficultés à surmon-

ter s'avèrent écrasantes. Il ne semble cependant pas qu'il y ait d'autre choix, dans un monde qui se caractérise par la «pensée unique», que de faire les mises au point nécessaires afin de s'associer à une économie en voie de mondialisation rapide. Il faudra plus d'investissements et de transfert de technologie, un renforcement accru des capacités institutionnelles, des ressources humaines et de l'infrastructure, en particulier au bénéfice des pays africains pour leur permettre de réussir la transition nécessaire.

Le monde développé et les grandes institutions financières et commerciales doivent non seulement avoir connaissance de la situation, mais aussi réagir aux impératifs et aux besoins du monde en développement, en général, et des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement vulnérables, en particulier.

Compte tenu du fardeau élevé de la dette, du déclin du niveau de l'aide publique au développement — qui est actuellement de 0,22 % du produit intérieur brut au lieu de l'objectif prévu de 0,7 % — et de la faiblesse des flux d'investissement privés en Afrique, peu de pays africains sont en mesure de mettre en place les programmes d'ajustement nécessaires pour pouvoir soutenir la concurrence des marchés mondiaux. Seules des mesures décisives visant à régler le problème de la dette pourront communiquer l'élan nécessaire.

Bien que nous reconnaissons que l'initiative du Sommet de Cologne représente une amélioration par rapport à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) dans sa forme première, nous pensons que la dette insoutenable de l'Afrique — où se trouvent 33 des 41 pays considérés comme PPTE — devrait être annulée pour permettre à ces pays de s'engager sur la voie d'une croissance et d'un développement durables.

À cet égard, nous nous félicitons de l'annonce récente d'un plan d'annulation de la dette de 27 milliards de dollars dus par les pays les plus pauvres afin de leur permettre d'utiliser ces ressources pour financer l'éducation et la santé, secteurs importants pour régler le problème de la pauvreté.

Nous félicitons également la Banque mondiale d'avoir mis en place un Fonds de 400 millions de dollars concernant les investissements en matière d'infrastructure, dont le conseil consultatif sera dirigé par M. Nelson Mandela, ancien Président d'Afrique du Sud.

Il importe de renforcer les capacités dans tous les secteurs de l'économie pour que les pays en développement

puissent tirer parti des possibilités qu'offrent la mondialisation et la libéralisation des échanges. Mais, compte tenu de l'absence d'égalité des chances, compte tenu aussi des obstacles intrinsèques qu'affrontent les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, il est indispensable que ces pays puissent continuer de bénéficier pendant une période de transition suffisamment longue des préférences commerciales dont ils jouissent auprès de l'Union européenne, dans le cadre de l'accord qui a succédé à la quatrième Convention ACP-CEE de Lomé, avant qu'ils ne mettent en place tout autre arrangement commercial.

L'euphorie qui a suivi la signature, en 1994, de l'Accord de Marrakech après la conclusion du Cycle d'Uruguay a été de courte durée; aujourd'hui, un grand nombre de pays en développement reconnaissent qu'ils sont écrasés par le poids de leurs engagements et obligations envers l'Organisation mondiale du commerce. Ils reconnaissent de plus en plus que la mise en oeuvre de ces engagements dépasse tout simplement leurs capacités, ou plutôt qu'il y a des limites à la libéralisation des échanges et à la déréglementation.

Il importe donc d'accorder aux pays en développement la souplesse qui leur permettra, dans le cadre du système commercial mondial, d'appliquer des politiques qui soient en harmonie avec leurs besoins en matière de développement durable. Les dispositions concernant l'octroi d'un traitement spécial et différencié dans tous les domaines sur lesquels portent les accords de l'OMC doivent être pleinement et dûment mises en oeuvre. À cet égard, il est également capital que le système commercial multilatéral facilite le processus d'intégration régionale car, pour de nombreux pays, l'intégration régionale constitue un pas très important dans le sens de leur intégration à l'économie mondiale.

Nous nous félicitons de la décision récemment prise par l'OUA d'accélérer la mise en oeuvre du Traité d'Abuja de 1991 relatif à la création d'une Communauté économique africaine, et nous l'appuyons. Ce processus pourrait être facilité par la mise en oeuvre effective du Plan États-Unis d'Amérique-Afrique adopté en mars 1999 et, ce qui est plus important, par la loi sur la croissance et les débouchés de l'Afrique (*Africa Growth and Opportunity Act*). Nous engageons vivement les États-Unis à adopter rapidement ce projet de loi en attente depuis longtemps, avec ses dispositions initiales relatives aux textiles et aux vêtements.

Il y a deux jours, j'ai eu l'occasion, lorsque je me suis adressé à la session extraordinaire de l'Assemblée, de souligner aussi bien les difficultés auxquelles les petits pays insulaires en développement sont confrontés de par leur nature que leurs besoins de développement. Cette session

extraordinaire nous a donné la possibilité d'examiner l'application de la Déclaration et du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement : nous devons poursuivre ce processus afin de prendre en compte d'autres questions telles que les prêts à des conditions de faveur et les préférences commerciales pour les petits États insulaires en développement.

Je renouvelle mon appel à la communauté internationale pour lui demander de prêter une attention particulière au sort des petits États insulaires en développement, aussi bien pour ce qui est de l'octroi de ressources financières que pour encourager l'investissement étranger direct, ainsi que dans le contexte des négociations préparatoires à la troisième Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle. Nous devons veiller à ce que cette conférence, qui doit se tenir avant la fin de l'année, se penche sur la marginalisation des petites économies et sur les problèmes des pays en développement qui sont des importateurs nets de vivres en adoptant des mesures concrètes et pratiques. Nous devons également veiller à ce que la série de négociations commerciales multilatérales de Seattle soit consacrée au développement et mette bien la question du développement à l'ordre du jour international. Il faut que les négociations de l'OMC à Seattle aient une large assise et débouchent sur des résultats équilibrés dont tous les pays tireront profit.

À cet égard, il convient de souligner que le commerce des produits agricoles revêt une importance fondamentale pour un certain nombre de pays en développement, en particulier pour les économies de faible ampleur et notamment pour les petits États insulaires vulnérables en développement. Dans les négociations sur le commerce des produits agricoles, nous devons accorder la même importance aux questions non commerciales telles que la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et la durabilité des conditions d'existence des populations rurales.

Il s'agit là de questions fondamentales pour Maurice ainsi que pour un grand nombre d'autres petits États insulaires en développement et d'économies de faible ampleur. Et c'est pourquoi nous soulignons le caractère multifonctionnel de l'agriculture. La canne à sucre, seule culture qui convienne à nos terrains difficiles et qui résiste à des conditions climatiques hostiles comme les cyclones et la sécheresse, contribue également à la protection de l'environnement en fournissant une source d'énergie renouvelable. Les recettes d'exportation du sucre assurent la sécurité alimentaire. Un grand nombre de petits États insulaires en développement sont dans le même cas que Maurice. Nous soulignons donc la nécessité de tenir pleinement compte de

cet aspect important lors des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

La croissance économique à elle seule n'assure pas le développement socioéconomique durable. Il faut que l'Organisation continue à accorder au développement social l'attention qui lui est due. Nous nous félicitons donc des conférences de suivi sur le développement social et sur les femmes qui seront organisées l'an prochain.

Pour la majorité des petits États, l'ONU reste la principale protection contre les atteintes à leur souveraineté et à leur intégrité territoriale. Nous n'avons cessé d'attirer l'attention de l'Assemblée sur la question de l'archipel des Chagos qui a été détaché de Maurice par l'ancienne puissance coloniale avant notre indépendance en 1968, ainsi que sur le sort de plus de 2 000 personnes qui ont été obligées de quitter leur terre natale — terre sur laquelle ils vivaient depuis des générations — pour se réinstaller à Maurice. Cela s'est fait au mépris total de la Déclaration des Nations Unies énoncée dans la résolution 1514 (XV), du 14 décembre 1960, et dans la résolution 2066 (XX), du 16 décembre 1965, qui interdisent le démembrement de territoires coloniaux avant leur indépendance

Maurice a demandé à maintes reprises la restitution de l'archipel des Chagos, y compris l'île Diego García, sur laquelle une base militaire américaine a été construite, pour que son intégrité territoriale puisse être rétablie. Les plus de 2 000 personnes qui ont été déplacées ont dû affronter d'énormes difficultés pour s'adapter à l'île Maurice malgré tous les efforts déployés par Maurice pour les y aider.

Jusqu'à présent, la question a été discutée dans le cadre de nos relations amicales avec le Royaume-Uni en vue de parvenir à une solution acceptable. Malheureusement, aucun progrès important n'a été réalisé. Le Royaume-Uni maintient que l'archipel des Chagos ne sera rendu à l'île Maurice que lorsqu'il ne sera plus nécessaire à la défense de l'Occident. Tout en poursuivant le dialogue pour régler à bref délai cette question sur une base bilatérale, nous demandons instamment au Royaume-Uni de permettre aux habitants déplacés de revenir en attendant dans l'archipel des Chagos. À l'aube du nouveau millénaire, alors que nous défendons avec tant de force la reconnaissance et le respect universels des droits fondamentaux de la personne humaine, les habitants des Chagos ne doivent pas continuer à se voir refuser le droit de revenir sur l'archipel des Chagos.

L'intégrité territoriale de l'État de Maurice ne sera pas complètement rétablie sans la restitution de Tromelin.

Nous demandons donc à la France de reprendre avec nous des débats constructifs sur la question de Tromelin.

La présente session de l'Assemblée générale est la dernière du siècle. Quand nous nous retrouverons l'année prochaine un nouveau millénaire aura débuté. La question qui nous vient à l'esprit est la suivante : voulons-nous revenir l'année prochaine pour débattre des mêmes questions et des mêmes problèmes? Ne devrions-nous pas plutôt nous engager sur le champ à prendre, avant de nous retrouver l'année prochaine, les mesures nécessaires pour mettre fin aux problèmes régionaux et ethniques et aux violations des droits de l'homme et pour créer le climat voulu qui permettra à la race humaine de jouir de libertés fondamentales et de droits fondamentaux dans la paix et la prospérité? Maurice est prête à prendre un tel engagement.

**Le Président par intérim** : Je donne à présent la parole à S. E. M. Rodolphe Adada, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Congo.

**M. Adada (Congo)** : Monsieur le Président, permettez-moi d'associer ma voix à celles de nombreux et brillants orateurs qui m'ont précédé pour adresser, au nom de la délégation congolaise, mes vives et chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Votre élection est un honneur rendu à votre personne et un hommage à votre pays, symbole de la lutte de décolonisation en Afrique. Le Congo, vieil ami de la Namibie, s'en réjouit. Je suis persuadé que grâce à vos qualités humaines et à votre riche expérience forgée dans la lutte de libération et à la tête de la diplomatie de votre pays, les travaux de cette session se dérouleront avec bonheur et succès. Soyez assuré du soutien de ma délégation dans l'exercice de vos lourdes responsabilités.

À votre prédécesseur, M. Didier Operti, nous exprimons nos sentiments de profonde gratitude pour la compétence et la dextérité avec lesquelles il a dirigé les travaux de notre dernière session.

À M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies nous rendons un hommage mérité pour son profond engagement au service de la paix et du développement.

J'aimerais enfin souhaiter une chaleureuse bienvenue aux nouveaux États Membres que sont Kiribati, Nauru et Tonga dont l'admission ne peut que renforcer le caractère universel de l'Organisation des Nations Unies.

N'est-il pas temps de s'interroger aujourd'hui sur le bilan de notre oeuvre commune? La grande famille des Nations Unies entrera-t-elle dans le troisième millénaire avec la conviction d'avoir contribué à la promotion des nobles idéaux contenus dans la Charte de notre organisation universelle? La paix et la sécurité internationales, le développement des nations et les droits du citoyen ont-ils bénéficié d'un traitement qui puisse nous autoriser à entamer le prochain siècle avec sérénité et espérance?

En Afrique, beaucoup trop de sujets nous préoccupent encore, beaucoup trop de défis nous laissent dubitatifs en dépit de quelques événements positifs intervenus sur le continent, notamment les changements politiques en Afrique du Sud et au Nigéria.

Ainsi, en Angola, les nombreuses déclarations et décisions de la communauté internationale demeurent sans effet face à l'obstination de Jonas Savimbi dans sa logique de guerre. Cette guerre qui a annihilé les efforts de toute une génération de diplomates est révélatrice des limites de notre organisation dans l'instauration de la paix. C'est le lieu de réaffirmer que la base solide d'un règlement définitif de ce conflit demeure l'application effective des sanctions globales et obligatoires qui seules peuvent conduire à l'isolement total de M. Jonas Savimbi et de l'UNITA, pourvu que la communauté internationale s'y applique réellement.

En ce qui concerne la République démocratique du Congo, nous nous félicitons de la conclusion de l'accord de Lusaka qui ouvre la voie à un règlement de la crise politique et militaire dans ce pays frère. Aussi, mon pays compte-t-il sur l'engagement des différents protagonistes pour la mise en oeuvre de cet accord. Nous souhaitons vivement que la mission d'observation envisagée par les Nations Unies soit effective et crée les conditions favorables à la tenue d'une conférence régionale sur les Grands Lacs que la communauté internationale appelle de tous ses vœux.

Le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée constitue une autre des grandes préoccupations de l'Afrique. Nous invitons ces deux peuples frères à faire preuve de dépassement en adhérant pleinement au plan de paix de l'Organisation de l'unité africaine afin de mettre fin à cette guerre.

Enfin, on ne peut que s'incliner devant le courage dont ont fait preuve les autorités de la Sierra Leone qui ont consenti à payer au prix fort, le rétablissement de la paix dans ce pays.

Dans ce monde où l'universalité des principes trouve souvent sa limite dans les rapports de force, les grands hommes ne peuvent être guidés que par l'intérêt de leur peuple. Il y a un an, du haut de cette même tribune, je proclamais notre foi en l'avenir de notre pays, après la guerre civile du 5 juin 1997. Pour le Gouvernement congolais, disais-je alors, l'avenir c'était la réconciliation nationale, la restauration de la paix, la reconstruction du pays et la relance du processus démocratique. Et partout où nous sommes passés, ici à l'ONU, à l'Organisation de l'unité africaine, ainsi que dans tous les contacts avec tous nos partenaires, nous avons expliqué ce grand projet. Partout, nous avons rencontré des oreilles non seulement attentives, mais aussi compréhensives.

Dans le cadre de la relance du processus démocratique, nous avons procédé au lancement des opérations de recensement administratif de la population en vue de la maîtrise du corps électoral, élaboré un projet de constitution et mis en place les hautes juridictions du pays : la Cour suprême et la Haute Cour de Justice.

Cette dynamique a malheureusement été entravée par la relance de la violence, orchestrée une fois encore, par ceux-là mêmes qui ont endeillé nos populations, tout d'abord en 1993-1994, puis en 1997 et dont le seul projet est d'organiser la partition du Congo en ghettos ethniques.

Les conséquences de ces errements ont été catastrophiques pour le pays tout entier : assassinats crapuleux de cadres et de responsables de collectivités locales; prise en otage de dizaines de milliers de personnes qui ont servi de boucliers humains aux bandes armées; destructions systématiques d'infrastructures vitales pour l'économie du pays.

Mais ces projets de renversement des institutions ont échoué. Aujourd'hui, les efforts de pacification déployés par le gouvernement ont porté leurs fruits. Les combats ont pris fin, plusieurs ex-miliciens du régime déchu déposent leurs armes et se rendent aux autorités. De même, on assiste au retour massif des populations civiles à Brazzaville et dans les grandes agglomérations de l'intérieur.

Les invités qui nous ont fait l'honneur de participer au Festival panafricain de musique que la ville de Brazzaville a abrité du 1er au 8 août 1999, sont les témoins de la détermination du Gouvernement et du peuple tout entier à refaire de ce pays un havre de paix. Grand moment de joie et de retrouvailles pour le peuple congolais, cet événement nous a confortés dans notre conviction que le pire était derrière nous et que désormais, nous pouvions envisager l'avenir avec sérénité et optimisme.

Toutes ces avancées sur le chemin de la paix sont à mettre au crédit d'un homme, le Président Denis Sassou Nguesso, dont la foi en la réconciliation et en l'unité nationale s'est de nouveau manifestée le 14 août 1999, à l'occasion de la fête nationale, lorsque, au nom de la République fraternelle, il a solennellement réaffirmé sa volonté de dialogue et décidé d'accorder l'amnistie à tous les hommes en armes, coupables de forfaits de guerre, qui renoncent à la violence et qui acceptent définitivement de déposer les armes.

C'est dans ce même contexte de retour à une situation stable et parfaitement maîtrisée sur l'ensemble du territoire national que le Gouvernement réaffirme sa ferme et constante volonté de relancer le dialogue politique intercongolais, dans un souci d'apaisement et de rassemblement, en vue de consolider la paix et la sécurité retrouvées, de renforcer l'unité nationale et la réconciliation de tous les fils et toutes les filles du Congo, de reconstruire le pays sur une base durable, de relancer le processus démocratique interrompu par le déferlement de la violence.

Cette offre a été favorablement accueillie, et l'on assiste en particulier au retour à Brazzaville de nombreux dirigeants politiques qui s'étaient exilés au lendemain de la guerre du 5 juin 1997. Nous sommes confiants quant à l'aboutissement heureux de ce processus.

Au sortir d'une période aussi tragique, nous nous attelons naturellement à faire face à des situations d'urgence qui ont pour nom : accueil, prise en charge et réinsertion sociale des dizaines de milliers de personnes déplacées — drame humanitaire dont l'ampleur n'a pas toujours été clairement perçue par la communauté internationale — protection des personnes et des biens, respect des droits de l'homme, relance d'une vie normale dans les nombreuses localités dévastées par la guerre : une tâche immense, chacun peut en convenir, et qui nécessite des moyens dépassant de loin les capacités d'un État exsangue, comme le Congo l'est aujourd'hui.

Nous prenons nos responsabilités, toutes nos responsabilités, et c'est le lieu d'interpeller la communauté internationale qui devrait accompagner nos efforts avec plus d'engagement et contribuer, comme elle le souhaite, au rétablissement, sur des bases durables, de la paix et de la sécurité, de la démocratie, et à la reconstruction du Congo.

À l'heure où nos peuples subissent les affres de la misère et de la crise économique, il n'y a pas de place pour des conflits fratricides suicidaires.

Dans le cadre de la recherche d'une paix et d'un développement durables en Afrique, il faut que des mesures concrètes et pratiques soient résolument engagées dans le sens des conclusions contenues dans le rapport du Secrétaire général de notre Organisation. Parmi ces conclusions, auxquelles nous avons adhéré unanimement, je voudrais relever celles relatives à la prolifération et à la circulation illicite des armes de petit calibre, facteur important de la montée du terrorisme et de la criminalité dans nos États.

Voilà pourquoi, au trente-cinquième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, tenu en juillet dernier à Alger, les chefs d'État et de gouvernement africains ont consacré l'essentiel de leur réflexion aux voies et moyens de consolider la paix en vue de l'édification d'États modernes fondés sur la primauté du droit, le respect des droits et des libertés fondamentales du citoyen et la gestion démocratique des affaires publiques.

Dans le même ordre d'idées, le 20 septembre dernier, à l'ouverture du débat général, le Président en exercice de l'OUA, S. E. M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire, a clairement exposé ici le point de vue de l'Afrique sur les questions essentielles de la paix, de la sécurité, du développement économique et de la coopération internationale. Le Congo s'associe pleinement à cette importante déclaration.

Je ne saurais terminer ce volet politique sans aborder d'autres foyers de tension qui nous préoccupent à cette session. Nous formons ainsi le vœu que se consolide la dynamique imprimée par les accords de Wye Plantation ainsi que le Mémoire de Sharm el-Sheikh au Moyen-Orient. Le Gouvernement congolais suit également avec attention l'évolution de la situation au Timor oriental et se félicite des efforts de la communauté internationale qui ont abouti à l'envoi de la force internationale pour restaurer la paix sur ce territoire et faire respecter la volonté politique clairement exprimée par ce peuple lors du référendum organisé par les Nations Unies.

Au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, bâtir la paix et la sécurité dans le monde exige de nous un engagement réel à oeuvrer pour le développement économique et social. Dans ce contexte, notre planète ne sera jamais assurée d'une paix durable aussi longtemps que persisteront la misère et la pauvreté qui, non seulement affectent la qualité de la vie humaine mais constituent un facteur d'instabilité politique.

Mais, comment tendre vers un développement durable lorsque l'économie mondiale n'ouvre aucune perspective encourageante pour les pays en développement, la dette est

l'objet de traitements discriminatoires par des initiatives dont les conditions de mise en oeuvre révèlent leur caractère illusoire, les ressources allouées à l'aide publique au développement connaissent une baisse constante, et lorsque enfin, s'exprime manifestement le refus d'accorder aux pays en développement les chances d'intégrer leurs économies dans le nouveau système commercial?

En tout état de cause, la mondialisation constitue, au travers de ses enjeux, le défi essentiel du siècle prochain. Elle alimente aujourd'hui la crainte parce qu'elle véhicule des menaces sur la souveraineté de nos États, nos spécificités culturelles et historiques et parce qu'elle suscite de grandes interrogations sur les perspectives de développement de nos pays. Sa mise en oeuvre appelle plus que jamais des mécanismes appropriés et concertés pour en faire une entreprise capable de répondre aux espoirs de développement solidaire de l'humanité et de prospérité partagée entre les peuples.

C'est dans cette perspective que récemment à Alger et à Syrte, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organisation de l'unité africaine, se sont résolument engagés à oeuvrer pour la consolidation des ensembles économiques sous-régionaux conformément à l'esprit du Traité d'Abuja.

Le nouveau siècle qui s'annonce est porteur de défis pour notre Organisation dont la gestion exige des approches concertées dans un cadre suffisamment représentatif. Aussi mon pays attache-t-il un intérêt tout particulier au renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies et à la restructuration de ses organes fondamentaux afin de pallier les aléas d'un monde inégalitaire et imprimer une démarche réellement démocratique au multilatéralisme. L'Organisation des Nations Unies reste un outil irremplaçable. Elle mérite cependant d'être repensée, redynamisée pour être à même de relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Pour y parvenir, la conjugaison des volontés, des efforts et des moyens de l'ensemble de la communauté internationale s'impose. Le Congo réaffirme son engagement à y contribuer pleinement.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Farouk Al-Shara', Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne.

**M. Al-Shara'** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : C'est un grand plaisir pour moi de féliciter M. Gurirab de son élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je suis certain



que la lutte pour la liberté qu'a menée son pays ami, la Namibie, ainsi que sa vaste connaissance des questions internationales faciliteront sa noble mission et permettront aux délibérations de l'Assemblée, lors de cette importante session, d'aboutir à une conclusion heureuse.

Je voudrais également remercier le Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay pour la manière avisée dont il a dirigé les délibérations de l'Assemblée générale et pour les efforts qu'il a déployés au cours de la dernière session. J'aimerais aussi exprimer ma gratitude à M. Kofi Annan, le Secrétaire général de notre Organisation, pour la manière dont il s'applique à défendre les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies.

La République arabe syrienne se félicite de l'admission des Républiques de Kiribati et de Nauru et du Royaume des Tonga au sein des Nations Unies. Nous sommes persuadés que la présence de ces États dans la communauté internationale renforcera le rôle l'Organisation des Nations Unies et en soutiendra les principes.

La fin d'un siècle et d'un millénaire pour passer à un nouveau siècle et à un nouveau millénaire ne signifie pas en soi la fin d'une ère et le début d'une ère nouvelle dans la vie de l'humanité. Les États et les peuples emporteront avec eux dans le prochain siècle leurs préoccupations, leurs aspirations, leurs succès, leurs échecs, leurs difficiles problèmes et leurs espoirs. Ils continueront, comme à l'habitude, à suivre leurs plans et programmes de développement économique, éducatif, politique et social en sachant que la fin du XXe siècle ne va pas automatiquement mettre fin aux conflits régionaux en cours et ne va pas automatiquement accroître les niveaux de développement ni débarrasser les pays en développement du fardeau de la dette sous lequel ils languissent.

Si les défenseurs des théories de marché et de la mondialisation, aussi bien que leurs dirigeants politiques, reconnaissent qu'actuellement les pauvres deviennent de plus en plus pauvres alors que les riches s'enrichissent, et que le fossé entre les pays en développement et les pays développés s'élargit dans tous les domaines — économie, commerce, technique, santé, environnement — une note de pessimisme viendrait, malheureusement, gâter le sentiment d'optimisme avec lequel nous espérons accueillir l'aube du XXIe siècle.

L'optimisme en ce qui concerne l'avenir est en tous les cas souhaitable car il évite à l'humanité, au niveau tant individuel que collectif, de tomber dans le piège du désespoir et des frustrations. L'optimisme se justifie également

car les progrès réalisés dans la recherche, la science et la connaissance raccourcissent les distances, éliminent les obstacles et ouvrent les portes et les esprits aussi bien dans le Sud que dans le Nord. Pour cette raison, il est naturel que les uns en viennent à mieux comprendre les problèmes et les soucis des autres et que tous finissent par prendre ensemble conscience des menaces et des défis auxquels l'humanité doit faire face partout sur cette planète.

*M. Jayanama (Thaïlande), Vice-Président, assume la présidence.*

Les épidémies dues au sous-développement et à la pauvreté, tout comme les déchets empoisonnés résultent du développement industriel, ne connaissent ni frontières ni obstacles. Les drogues ne se seraient pas répandues dans certains pays du Sud s'il n'y avait pas eu de nombreux trafiquants et consommateurs dans les pays du Nord. Il ne faut pas oublier non plus que la pollution de l'environnement dans les pays du Nord est essentiellement le résultat de la production industrielle qui revêt de nombreuses formes, tant complexes qu'élémentaires, alors même que la pollution de l'environnement dans les pays du Sud est essentiellement due à l'absence d'un nombre minimal de petits établissements industriels simples, capables de fabriquer les produits nécessaires pour faire face à la pollution de l'environnement ou d'employer les moyens de le faire.

Dans ce contexte, nous voudrions réaffirmer notre conviction que l'affaiblissement des économies des pays en développement ne sert pas nécessairement les intérêts des économies des pays développés, car il a pour effet d'affaiblir le pouvoir d'achat des premiers — ce qui a une incidence négative sur le taux de développement économique des seconds. La crise financière qui a frappé les économies des pays de l'Asie du Sud-Est, il y a deux ans, a confirmé cette interaction quand ses répercussions ont atteint le Brésil et même d'autres pays d'Amérique du Sud. Il faut donc qu'un dialogue constructif s'établisse entre pays en développement et pays développés, un dialogue qui repose sur des intérêts communs, une interaction réelle et des responsabilités mutuelles dans le but de garantir le développement durable et la justice sociale.

Nous espérons voir prendre fin la contradiction qui amène les pays industrialisés à demander aux pays en développement d'ouvrir leurs frontières et leurs marchés à leurs

produits, alors même que ces pays en développement ont des difficultés à exporter leurs produits en raison de mesures et d'obstacles protectionnistes qui affectent notamment le transfert de technologie et refusent aux pays en développement le droit d'incorporer cette technologie dans leurs processus industriels.

Si nous jetons un regard sur les guerres et conflits ethniques et religieux qui se sont propagés à la fin de la guerre froide et ont atteint le coeur de l'Afrique, de l'Asie et même de l'Europe, il est extrêmement difficile d'imaginer que leurs répercussions puissent rester limitées à l'intérieur de frontières. À la suite de vagues successives de migration, divers groupes religieux et ethniques font maintenant partie du tissu social de la plupart des sociétés du monde, en particulier dans les pays occidentaux. Par conséquent, ces conflits et guerres tragiques suscitent des préoccupations dans la plupart des pays du monde et en particulier aux États-Unis d'Amérique, où se trouve réuni un plus grand nombre de groupes ethniques et religieux que dans aucun autre pays à notre époque. Ceci explique pourquoi les États-Unis s'intéressent aux conflits régionaux, particulièrement à ceux du Moyen-Orient, qui ont des répercussions sur le plan intérieur aux États-Unis même. Cet intérêt est à la mesure de l'impact de ces conflits, inégal selon les cas. L'intérêt américain hausse quand l'impact des conflits régionaux augmente et vice-versa. Mais les États-Unis ne perdent pas non plus de vue leurs autres intérêts économiques et stratégiques.

L'impact des impressionnants progrès scientifiques et techniques réalisés dans le domaine des communications et dans la circulation de l'information concernant ces événements ne se limite pas à une brève prise de conscience momentanée lorsque nous les voyons sur nos écrans de télévision. Il pourrait bien à l'avenir aller beaucoup plus loin et entraîner des actions concrètes de la part de groupes nombreux — ce qui pourrait menacer la stabilité et la souveraineté des États, en particulier ceux dont la population comprend de nombreux groupes ethniques et religieux.

Il est regrettable de penser que ces défis et ces phénomènes dangereux vont persister au XXI<sup>e</sup> siècle, peut-être pendant des années ou même des décennies, sans recevoir de solution. Nous sommes convaincus que c'est dans le cadre d'une Organisation des Nations Unies qui aurait vraiment le respect de tous ses États Membres, et qui serait basée sur des mesures collectives prises par les États du Nord et du Sud en fonction de leurs capacités et potentiel respectifs que l'on pourrait sérieusement et efficacement faire face à ces défis.

Il ne servirait les intérêts de personne de marginaliser le rôle de l'ONU et de ne l'utiliser que dans certains cas et comme couverture pour des initiatives et des décisions adoptées en dehors du Conseil de sécurité. Les problèmes et les défis auxquels l'humanité est confrontée sont extrêmement graves et dangereux, aussi bien quantitativement que qualitativement, et nous sommes convaincus qu'aucun État, aussi puissant et aussi sage soit-il, ne peut relever à lui seul ces problèmes et ces défis universels et encore moins y trouver des solutions durables et solides.

Il est évident que beaucoup sont mécontents de l'emploi qui est fait de prétextes humanitaires pour lancer des interventions militaires hors du cadre du Conseil de sécurité. Ceci a commencé avec l'intervention en Somalie en 1992, qui a entraîné, entre autres répercussions, l'effondrement de toutes les institutions de l'État et le découpage de la capitale, Mogadiscio, entre les chefs militaires qui luttaient entre eux. Cette tendance s'est poursuivie avec l'intervention au Kosovo, où le sort d'un peuple reste en suspens, bien que l'intervention ait réussi à fournir médicaments et denrées alimentaires à la population.

Mais il faut reconnaître ici qu'une intervention illégitime décidée hors du cadre du Conseil de sécurité vaut mieux qu'une indifférence totale à des crises dangereuses et sanglantes telles que celles qui se déroulent au-delà de ce que l'on pourrait appeler la ligne de la mort et de la faim : une ligne qui s'étend de la Corne de l'Afrique, à l'Est, jusqu'à l'Angola, à l'Ouest et qui continue sur le Rwanda, le Burundi et le Congo. Un grand nombre d'Africains qui vivent dans la souffrance le long de cette ligne de sang, privés d'articles de première nécessité, sont en droit d'envier les habitants du Kosovo qui, eux au moins, ont reçu vivres et médicaments pendant leur épreuve.

Depuis la fin de la guerre froide, on a placé beaucoup d'espoirs dans la réforme de l'Organisation des Nations Unies et dans l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité afin de parvenir à une représentation plus démocratique et plus juste au sein de cette organisation internationale. Le Mouvement des pays non alignés a fait preuve d'enthousiasme pour cette question et l'a sérieusement examinée à toutes ses conférences. Ses États membres savent parfaitement que l'influence dont ils disposent au Conseil de sécurité est sans rapport avec leur nombre et ne leur permet pas d'exprimer leurs préoccupations légitimes. En même temps, l'Allemagne et le Japon, à la suite de transformations majeures de la scène internationale, se sont rendu compte de l'importance pour eux d'obtenir le statut de membre permanent du Conseil de sécurité. L'Italie a

également joué un rôle important en cherchant une voie moyenne entre le Nord et le Sud. Mais aucune solution qui puisse obtenir à cet égard le consensus des États Membres des Nations Unies n'est encore apparue.

La question qui se pose inévitablement à nous tous est de savoir ce qui a été réalisé jusqu'à présent dans le processus de réforme du Conseil de sécurité et de promotion de son rôle et de son statut. La réponse est rien, si ce n'est que ce rôle et ce statut ont été marginalisés et que ses activités ont dépassé le cadre de sa responsabilité première de maintenir la paix et la sécurité internationales, aussi bien lorsque les événements l'ont exigé que, parfois, quand ce n'était pas le cas. Il semble que la marginalisation délibérée du rôle du Conseil de sécurité et le fait que le processus de réforme n'ait pratiquement pas avancé servent de prétexte à certains pour passer outre à la Charte des Nations Unies et violer la souveraineté des États en ayant recours à des organisations militaires régionales qui se substituent au Conseil de sécurité.

Le monde d'aujourd'hui ne peut pas se permettre une course aux armements nucléaires qui menace la sécurité et la survie même de l'humanité, particulièrement en l'absence d'un ordre international juste et stable. Le régime de non-prolifération nucléaire ne pourra pas s'imposer tant que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'aura pas recueilli l'adhésion de tous les États. La Syrie, les autres États arabes et la plupart des pays ont demandé aux cinq États dotés d'armes nucléaires, compte tenu de la prorogation du TNP en 1995, de ne permettre à aucun État de rester en dehors du Traité, afin d'épargner au monde une nouvelle course aux armements nucléaires. Cette nouvelle course a bel et bien eu lieu en Asie du Sud après la prorogation du Traité. Au Moyen-Orient, Israël reste le seul État de la région qui refuse d'adhérer au Traité et de soumettre toutes ses installations nucléaires au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Alors que nous approchons de la date prévue pour le prochain examen du TNP, la Syrie lance à nouveau un appel pour que le Moyen-Orient soit transformé en une zone exempte d'armes nucléaires sous les auspices de l'ONU, afin de contribuer à la création d'un climat propice à la paix, la sécurité et la stabilité régionales auxquelles nous aspirons tous.

La communauté internationale a considéré le processus de paix qui a débuté à Madrid en 1991 comme l'initiative la plus importante et la plus sérieuse qui ait été prise pour mettre fin à un conflit qui fait rage depuis des décennies et qui a privé les peuples de la région de leurs immenses ressources économiques ainsi que de leur énergie. Le cadre de Madrid, les garanties offertes par les États-Unis, les

résultats obtenus sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et le principe «terre contre paix», constituaient des obligations et des engagements qu'avaient acceptés toutes les parties concernées. Aucun d'entre eux ne peut être remis en question ni éludé. Le Gouvernement des États-Unis en a été fait dépositaire avec l'accord des parties concernées. C'est pourquoi la Syrie demande que cette preuve de confiance soit réaffirmée, que les Israéliens opèrent un retrait complet sur les lignes du 4 juin 1967 et que les négociations de paix avec Israël reprennent à partir du point où elles avaient été suspendues afin de régler les questions pendantes jusqu'à ce que les deux parties s'accordent sur les clauses d'une paix totale.

On ne peut pas voir dans ce que demande la Syrie une «condition préalable», comme le prétend le Gouvernement israélien : si nous acceptions cette affirmation qui était aussi celle du gouvernement Nétanyahou, il nous faudrait conclure que tout accord entre négociateurs sur tout élément d'un accord de paix sera toujours considéré comme une «condition préalable» quand on passera au traitement d'autres éléments d'un accord de paix. Et ceci ramènerait invariablement les négociations à leur point de départ après chaque pas en avant.

En outre, nous attirons l'attention de l'Assemblée sur le fait que l'affirmation israélienne selon laquelle la Syrie cherche à obtenir un résultat bien précis des négociations, avant même que celles-ci n'aient commencé, est sans fondement. Il va sans dire que la déposition auprès des États-Unis d'Amérique ne représente pas, en soi, un accord de paix; il s'agit plutôt d'une partie essentielle d'un accord que nous cherchons à compléter, et qui se rapporte à des relations pacifiques normales et à des dispositions concernant la sécurité, sur la base des «buts et principes» convenus sous les auspices des États-Unis et avec leur participation.

Nous n'avons donc pas été surpris par l'allocution du Ministre israélien des affaires étrangères hier devant l'Assemblée lorsque, brandissant la bannière de la culture de la paix, il a demandé aux dirigeants et aux éducateurs de faire valoir auprès de leurs peuples et de leurs étudiants l'importance de la paix, sans nullement tenir compte du fait que l'occupation israélienne est la cause principale de l'absence de paix dans la région.

L'éducation pour la paix exige avant tout qu'Israël mette fin à son occupation des territoires arabes et se retire en particulier des hauteurs du Golan pour revenir à la ligne du 4 juin 1967; du Sud Liban; de la Bekaa occidentale et aussi de Al Qods Al Charif, ville de paix. Il faut que cessent le développement des colonies de peuplement dans

les territoires occupés et la démolition de maisons arabes. Enfin, et surtout, les paroles d'Israël concernant la paix doivent se traduire dans les faits pour que les étudiants israéliens ne s'imaginent pas que l'éducation pour la paix signifie la poursuite de l'occupation forcée de terres appartenant à d'autres.

Au cours de ces dernières semaines, d'importants efforts ont été faits par les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et la Fédération de Russie, ainsi que par d'autres pays. Nous espérons que ces efforts se poursuivront jusqu'à ce qu'Israël se rende compte que la position de la Syrie est juste et que la Syrie est prête à reprendre les négociations là où elles se sont arrêtées pour ne pas perdre le résultat de longues années de négociations ardues : la Syrie désire vivement ne pas laisser passer cette occasion de réaliser la paix; mais si cette occasion se perd, ce serait uniquement par la faute d'Israël.

La Syrie réaffirme encore une fois sa vive préoccupation à l'égard de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et demande que l'on mette fin aux souffrances du peuple fraternel iraquien et que les sanctions économiques soient levées, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et qu'il soit mis fin à toute mesure prise hors du cadre des Nations Unies. En même temps, nous demandons à l'Iraq d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité qui ne l'ont pas encore été de manière à garantir une solution équitable au problème des prisonniers de guerre koweïtiens et des autres détenus.

La Syrie invite également le Conseil de sécurité à mettre fin, immédiatement et définitivement, aux sanctions qui frappent la Libye, puisque la Libye a honoré toutes les obligations qui découlaient pour elle des résolutions du Conseil de sécurité. Nous voudrions souligner que nous appuyons pleinement les demandes de la Libye. Par ailleurs, étant donné les relations fraternelles que la Syrie entretient avec les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran, nous invitons ces deux pays voisins à engager des pourparlers afin de trouver une solution pacifique au différend qui les oppose à propos de trois îles du Golfe.

Nous sommes très préoccupés par la situation tragique qui persiste en Afghanistan. Nous sommes convaincus que le problème afghan ne pourra être réglé que si les combats prennent fin et que des négociations s'engagent sur les moyens de parvenir à la réconciliation nationale et de trouver un règlement politique acceptable et durable qui assure la sécurité et la stabilité du peuple afghan ami.

La Syrie appuie pleinement toutes les mesures visant à garantir la paix, la sécurité et la stabilité dans la péninsule coréenne. Nous appuyons également les aspirations du peuple coréen à l'unité nationale, ce par des voies pacifiques et sans aucune intervention étrangère.

La Syrie souligne encore une fois la nécessité de prendre, dès que possible, toutes les mesures nécessaires afin de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier que les États-Unis d'Amérique imposent à Cuba depuis près de 40 ans. Nous appuyons l'appel lancé par Cuba pour que les différends qui opposent les deux pays soient réglés au moyen d'un dialogue reposant sur l'égalité, le respect mutuel et les relations de bon voisinage.

Alors que nous disons adieu au XXe siècle, la race humaine continue d'aspirer à un monde qui ne connaîtrait ni guerre, ni injustice, ni ignorance, ni pauvreté, un monde où prévaudraient des relations internationales qui reposeraient sur la coopération, le respect mutuel, une plus grande justice et une véritable équité. Ce sont là des aspirations dont les peuples du monde souhaitent voir la réalisation au cours du prochain siècle afin que les générations à venir aient la garantie d'une vie meilleure et d'un avenir plus prospère et plus humain.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de Corée, S. E. M. Hong Soon-young.

**M. Hong** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je présente à M. Theo-Ben Gurirab mes félicitations sincères pour son élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je rends également hommage à son prédécesseur, M. Didier Operti, sous la direction duquel l'Assemblée est parvenue à des résultats positifs lors de sa cinquante-troisième session.

J'ai bon espoir que cette session-ci, la dernière de l'Assemblée au XXe siècle sera aussi fructueuse. La somme d'expériences et l'impulsion que M. Gurirab va apporter à la présidence assureront le succès de cette session. Je l'assure de notre pleine coopération et de notre plein appui dans sa noble entreprise.

Je félicite chaleureusement les trois nouveaux États Membres qui viennent d'être admis à l'Organisation des Nations Unies : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga.

L'aube du nouveau millénaire se lèvera bientôt et nous allons l'aborder plein d'espoir pour cette ère nouvelle, mais aussi alourdis des nombreux problèmes hérités du siècle qui s'achève. Pour donner corps à cet espoir et faire du XXI<sup>e</sup> siècle une ère de paix et de stabilité mondiales, de bien-être et de prospérité pour l'humanité tout entière, nous devons affronter ces problèmes, décider quels sont nos objectifs prioritaires et trouver des mesures qui nous permettront de les réaliser. Faisons en sorte que la cinquante-quatrième session nous éclaire la voie en rassemblant le meilleur de notre sagesse collective.

Notre époque se caractérise avant tout par le changement et l'accélération du changement. Le précepte directeur dont s'inspirent les protagonistes mondiaux passe progressivement du nationalisme à l'internationalisme, puis au mondialisme. Le monde entier converge autour de valeurs et de modes de comportement communs. Sur le plan économique, l'économie de marché devient la norme mondiale. En politique, la réconciliation et la coopération sont devenus le mode de comportement attendu. Le monde devient un village planétaire composé de pays tout à fait désireux de vivre ensemble dans l'interdépendance et l'intégration.

Une exception tout à fait notable à la tendance actuelle est la péninsule coréenne, où la structure de l'affrontement héritée de la guerre froide maintient les deux parties, fruit de la division, dans une attitude de méfiance et d'hostilité mutuelles. Des décennies se sont écoulées depuis la fin de la guerre de Corée, mais le peuple coréen ne connaît toujours pas de paix véritable. En dépit du chaud souffle de réconciliation qui se fait sentir partout dans le monde, la péninsule coréenne est restée prisonnière d'une capsule de glace et figée dans le temps.

La République de Corée aspire à faire fondre cette glace et à se réconcilier avec la République populaire démocratique de Corée. Elle aspire à libérer la péninsule coréenne de ce dernier héritage de la guerre froide et à lui permettre de prendre la place qui lui revient dans la grandiose marche de l'histoire vers la nouvelle ère. Pour réaliser cette aspiration, la politique d'engagement du gouvernement du Président Kim Dae-jung a fait luire des rayons de soleil en direction du Nord, dans l'espoir que ce dernier réagirait de la même manière. Cette politique de réchauffement, inspirée par les leçons de l'histoire et les tendances actuelles, représente un changement audacieux dans notre conception des relations Sud-Nord.

Notre politique d'engagement ne vise pas à déstabiliser ni à absorber le Nord. En fait, c'est une politique de coopération qui a pour but d'aider la Corée du Nord à surmonter

ses difficultés économiques et de promouvoir la prospérité commune de tous les Coréens, cela pour nous affranchir enfin de la menace d'une nouvelle guerre. C'est une politique de tolérance qui prévoit la coexistence pacifique de deux systèmes sur la voie de l'unification finale.

La mise en oeuvre régulière et soutenue de cette politique d'engagement au cours des 18 mois qui viennent de s'écouler a permis de pratiquer des brèches importantes et sans précédent dans le mur épais qui divise la Corée du Sud et la Corée du Nord. Les entreprises sud-coréennes investissent à présent au Nord. Un projet de ce type a permis à plus de 100 000 touristes sud-coréens de visiter une région montagneuse pittoresque du Nord, pour la première fois depuis la division de notre nation.

La coopération économique est également un élément important de l'activité de l'Organisation pour le développement de l'énergie dans la péninsule coréenne, effort concerté de la République de Corée, des États-Unis, du Japon, de l'Union européenne et de nombreux autres pays qui a pour but d'aider à résoudre le problème de pénurie d'énergie en Corée du Nord, tout en gardant ce pays exempt d'armes nucléaires. La politique d'engagement est poursuivie en consultation étroite avec les États-Unis et le Japon. Elle jouit également du plein appui de nos voisins en Asie du Nord-Est — la Chine, la Fédération de Russie et la Mongolie, ainsi que du Groupe des Sept, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de l'Union européenne et d'autres membres de la communauté internationale. La Corée du Sud leur est sincèrement reconnaissante de leur compréhension et de leur appui.

Cependant, la Corée du Nord continue de soupçonner nos intentions. Elle perçoit peut-être cette politique d'engagement comme une stratégie destinée à provoquer sa chute ou à l'absorber. Prenant la parole dans cette salle en cette occasion solennelle, je tiens à réaffirmer les intentions sincères et généreuses de notre politique d'engagement. La République de Corée ne souhaite nullement déstabiliser la Corée du Nord ni l'annexer. Nous cherchons simplement la coexistence pacifique.

Je lance l'appel suivant : faisons en sorte — Corée du Sud et Corée du Nord — de vivre dans une paix durable. Associons-nous ensemble au grand courant historique de réconciliation, de coopération et d'interdépendance. J'espère sincèrement que la Corée du Nord répondra aux signaux positifs que nous lui avons adressés par des signaux tout aussi positifs.

J'espère aussi que les autorités nord-coréennes prendront des mesures pour traiter sur le fond le problème de pénurie alimentaire chronique et les autres difficultés qui tourmentent la population du Nord depuis de nombreuses années. Il faut pour cela que la communauté internationale continue de s'intéresser à ces problèmes et d'apporter son aide. Un nombre incalculable d'enfants dans le Nord souffrent et meurent de faim et de malnutrition, d'une croissance atrophiée et de maladies. Leur droit à la vie et à l'alimentation ayant été irrévocablement atteint, des dizaines de milliers de Nord-Coréens ont fui le pays en quête de nourriture.

C'est avant tout aux autorités nord-coréennes qu'il incombe de corriger cette situation en reconnaissant l'immensité des problèmes. Nous espérons également que la communauté internationale continuera d'offrir une aide humanitaire à la Corée du Nord.

Le Gouvernement de la République de Corée a participé activement aux efforts humanitaires entrepris pour aider la République populaire démocratique de Corée. Nous sommes prêts à faire beaucoup plus pour ce qui est de la nourriture et des engrais, ainsi que de l'aide destinée à la restructuration de l'agriculture en République populaire démocratique de Corée. Nous demandons instamment aux autorités de Corée du Nord de s'associer à nous dans le cadre d'un dialogue de coopération qui portera sur ce point et sur d'autres.

L'Asie du Nord-Est, où les intérêts des grandes puissances se rencontrent, est un moteur de l'activité économique et une région essentielle à la paix et à la stabilité mondiales. Avec l'économie de marché qui prend pied dans toute la région, une nouvelle ère de stabilité, de coopération et de prospérité partagée est en train de voir le jour en Asie du Nord-Est. Les pays de la région sont de plus en plus liés entre eux par des liens économiques d'interdépendance. Les échanges et la coopération s'étendent sans entraves bien au-delà du commerce de biens et de services et recouvrent à présent les contacts de personne à personne et d'autres modes d'interaction dans les domaines de la culture, des sports, de l'éducation, etc. On s'y comprend et apprécie de plus en plus les uns les autres.

Pour renforcer cette tendance, il faut à l'Asie du Nord-Est des mécanismes adéquats pour traiter les questions transnationales, telles que la pollution de l'environnement, le trafic de drogues, les réfugiés, la criminalité organisée et la santé publique. Il faut également une voie de dialogue et de coopération au niveau de la région afin de désamorcer les tensions et de prévenir les conflits.

Pour jouir d'un climat de sécurité stable et d'une prospérité partagée au cours du XXIe siècle, les pays de l'Asie du Nord-Est doivent tirer les enseignements de la coopération et de l'intégration régionales dans de nombreuses autres régions du monde. Ils doivent renforcer la confiance mutuelle en améliorant le mode et le calibre de leur dialogue et de leurs consultations. Ils doivent rapidement mettre en place un forum du dialogue qui leur permettra à tous d'échanger sérieusement leurs points de vue et de nourrir le sentiment d'appartenance à une même communauté.

La République de Corée est prête à coopérer étroitement avec les autres pays de la région pour lancer un tel mécanisme de dialogue et de coopération qui s'étendrait à toute l'Asie du Nord-Est. J'engage vivement les pays de la région à s'associer à ces efforts pour que cette idée puisse devenir réalité.

La paix et la prospérité de tous en Asie du Nord-Est profiteront certainement des activités de désarmement mondial et de non-prolifération auxquelles la République de Corée a participé activement. Ayant ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, mon pays est maintenant partie à tous les grands traités de non-prolifération. Nous engageons les autres pays qui n'ont pas encore signé ni ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à le faire rapidement, pour que ce Traité puisse entrer bientôt en vigueur. Nous engageons tous les États à s'associer aux efforts de non-prolifération en adhérant à tous les régimes mondiaux, tels que la Convention sur les armes chimiques, qui ont pour but de lutter contre la propagation d'armes de destruction massive.

La communauté mondiale aura pour tâche prioritaire de mener à bien la Conférence chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires prévue pour l'an prochain et de redonner vie à la Conférence du désarmement. Je demande instamment à la République populaire démocratique de Corée, en tant que partie au TNP de s'acquitter de ses responsabilités aux termes de l'accord de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de coopérer avec nous pour mettre en oeuvre la Déclaration conjointe de 1991 sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Nous vivons dans une communauté unique qui est à l'échelle de la planète. La mondialisation a porté ses fruits en République de Corée. Sans les marchés libres, les relations d'interdépendance et la circulation instantanée de l'information que favorise la mondialisation, nous n'aurions pas pu réussir le développement économique rapide que

nous avons réussi. Cependant, prisonnière de l'esprit d'opportunisme encouragé durant les années de croissance quantitative voulue par le Gouvernement, la Corée a omis de renforcer les règles du marché dans l'économie nationale. Nous n'avons pas su comprendre que la mondialisation exigeait des efforts constants pour renforcer les règles du marché — transparence, responsabilité individuelle, efficacité et productivité. En conséquence de quoi, la Corée a connu une grave crise économique en 1997.

Mais nous essayons maintenant de compenser notre négligence passée. Depuis 18 mois, nous avons entrepris des réformes de grande envergure dans les secteurs clefs de la société. Ces réformes ont exigé une restructuration et des sacrifices douloureux, mais nous sommes restés constants et fermes dans la conviction, mise en pratique, que la libéralisation du commerce et des investissements et le renforcement des règles du marché sont essentiels pour garantir une croissance économique durable et la prospérité.

Il y a un an, de cette même tribune, j'ai parlé des efforts de mon gouvernement et de mon peuple pour surmonter la crise, efforts que nous inspirait notre conviction que la démocratie et l'économie de marché se développent parallèlement. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous annoncer que ces efforts ont commencé à porter leurs fruits et que la croissance économique de notre pays devrait dépasser 6 % cette année, ce qui représente un revirement spectaculaire par rapport au taux négatif de -5,8 % enregistré l'année dernière. D'autres indicateurs économiques font également état d'une économie stable et en voie de rétablissement.

La Corée a tiré des enseignements précieux de la crise économique. Nous savons bien maintenant qu'une concurrence libre et équitable et la bonne gouvernance sont essentiels pour un développement économique durable. Nous avons également compris qu'il faut mettre en place un système de protection sociale fondé sur le développement des ressources humaines pour atténuer les conséquences douloureuses des réformes. En appliquant ces leçons à la réforme en cours, nous sommes sur le chemin de devenir une économie de marché à visage humain.

Bien sûr, dans une économie mondialisée, la crise ne connaît pas de frontières et les efforts pour prévenir la crise et y faire face doivent également dépasser les frontières. C'est ainsi que nous nous félicitons des débats consacrés à la restructuration de l'architecture financière mondiale. Pour que ces débats soient productifs, il faudrait que les pays qui ont été touchés par la crise, ainsi que les autres pays où l'économie de marché s'affirme, y participent sérieusement. Nous suivons ces débats pour en connaître les progrès et

nous comptons sur une poursuite de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le système de Bretton Woods.

Une des conséquences de la mondialisation a été l'élargissement du fossé entre pays développés et pays en développement et la marginalisation croissante des pays les moins avancés. Si l'on ne fait rien, cette disparité ne fera que s'accroître dans un XXIe siècle marqué par une compétition sans limites et deviendra un facteur de risque qui pourrait menacer la stabilité et la paix dans le monde. Il est donc urgent d'établir un nouveau modèle de coopération internationale pour le développement dans lequel la pauvreté chronique et les dettes excessives qui accablent les pays en développement, ainsi que les questions s'y rattachant, seront considérées comme des défis à relever avec la contribution active de tous les membres de la communauté mondiale.

Le développement n'a pas de sens sans une population en bonne santé pour en récolter les fruits. C'est ainsi que nous nous félicitons de l'initiative commune prise par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la santé en vue de créer l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation, ainsi que l'Initiative pour les vaccins de l'enfance. Participant aux efforts pour sauver les 9 millions d'enfants qui meurent chaque année dans le monde de maladies évitables, la République de Corée accueille depuis 1994 l'Institut international de recherche sur les vaccins. Nous espérons que cet institut pourra travailler en étroite coopération avec l'Alliance mondiale et l'Initiative pour les vaccins.

Au cours du demi-siècle qui s'est écoulé depuis l'adoption, en 1948, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Organisation des Nations Unies a pris l'initiative de créer des mécanismes mondiaux de protection et de promotion des droits de l'homme partout dans le monde. Les principes de l'universalité, de l'indivisibilité et de l'interdépendance de tous les droits de l'homme sont maintenant largement respectés. Les violations des droits de l'homme, où qu'elles se produisent, sont maintenant considérées comme une préoccupation légitime de la communauté internationale. Les droits de l'homme sont devenus un ordre du jour prioritaire pour la communauté mondiale de l'après-guerre froide. En République de Corée, le Gouvernement du Président Kim Dae Jung a fait des progrès considérables dans le domaine des droits de l'homme. Nous avons également participé activement aux efforts des Nations Unies et de la communauté internationale pour porter remède à des cas concrets de violation des droits de l'homme.

Tout en prenant acte des progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme, nous ne devons pas oublier que le quart de la population mondiale continue de lutter pour survivre dans une pauvreté absolue. La pauvreté porte atteinte à la dignité humaine et aux droits de l'homme. La pauvreté favorise les conflits et la dictature. L'atténuation de la pauvreté devrait faire partie des objectifs clefs de l'ONU dans le cadre des efforts visant à promouvoir la cause des droits de l'homme partout dans le monde. Nous voudrions que l'intégration des droits de l'homme à tous les programmes et activités de l'ONU soit élargie et approfondie. Par ailleurs, nous estimons que cette instance mondiale devrait renforcer sa capacité d'alerte rapide et d'action préventive pour prévenir les violations massives des droits de l'homme et l'exode de réfugiés.

Pour promouvoir la cause des droits de l'homme l'action de la société civile a toujours été d'un grand secours. Elle le sera encore davantage au cours du nouveau siècle alors que les gouvernements et l'Organisation des Nations Unies renforceront leur alliance et leur coopération avec les organisations non gouvernementales, les organisations de recherche et les groupes de plaidoyer. Le mois prochain, quelque 3 000 représentants d'organisations non gouvernementales se réuniront à Séoul pour participer à la conférence internationale de 1999 des organisations non gouvernementales. Cette réunion, qui se tiendra du 11 au 15 octobre et analysera le rôle des organisations non gouvernementales au sein de la communauté mondiale du XXIe siècle, devrait rapprocher le système des Nations Unies et la société civile.

Passons maintenant à la situation au Timor oriental. La République de Corée a applaudi à la décision prise par le Gouvernement indonésien de laisser le peuple du Timor oriental choisir son propre destin. La volonté du peuple, exprimée sans équivoque le 30 août, doit être respectée. La répression violente de cette volonté constitue un défi grave au principe de base de la démocratie et de la simple décence. Les atrocités ne doivent pas rester impunies et l'ordre public doit être rétabli au Timor oriental. Le Gouvernement indonésien a de nouveau fait preuve de sagesse et de courage en acceptant la présence de forces de maintien de la paix multinationales sous les auspices de l'ONU. Nous espérons que la paix sera bientôt rétablie et que la volonté d'indépendance du peuple sera pleinement satisfaite grâce aux efforts communs du Gouvernement indonésien et de l'ONU. La République de Corée prendra part aux opérations de maintien de la paix et continuera de jouer son rôle dans les efforts visant à sauvegarder la paix et la stabilité aux niveaux régional et mondial.

L'Organisation des Nations Unies a une oeuvre importante à accomplir au XXIe siècle. La République de Corée apprécie beaucoup les réformes introduites par le Secrétaire général pour renforcer la faculté d'adaptation de cette instance mondiale devant les nouveaux défis. Nous nous félicitons du fait que la cinquante-cinquième session, qui se déroulera l'an prochain, ait reçu le nom d'Assemblée du millénaire pour définir les défis auxquels la communauté mondiale sera confrontée au XXIe siècle. Nous espérons que l'Assemblée du millénaire renforcera le rôle directeur assumé au niveau mondial par l'Organisation des Nations Unies pour cette nouvelle ère.

À cet égard, des concepts stimulants tels que ceux de biens publics mondiaux, de sécurité humaine et de gouvernance mondiale pourraient servir de cadre aux débats de l'Assemblée du millénaire.

Le XXIe siècle, pour moi, sera l'ère des Nations Unies. J'espère sincèrement voir cette instance mondiale se renouveler et s'acquitter de ses missions en poursuivant ses réformes et en renforçant son efficacité et son caractère démocratique. Rappelant le noble esprit qui a donné naissance à l'Organisation des Nations Unies il y a un demi-siècle, au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Corée j'engage notre soutien indéfectible à cette instance mondiale dans sa noble mission en faveur de la paix et de la prospérité dans le monde.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Équateur, S. E. M. Benjamin Ortíz.

**M. Ortíz** (Équateur) (*parle en espagnol*) : J'ai le grand plaisir de féliciter le Président de son élection fort méritée, qui lui fait honneur et fait honneur à son illustre pays, la Namibie. Au nom du Gouvernement équatorien et en mon nom personnel, je lui adresse notre salut le plus cordial et nos meilleurs voeux de succès.

Je souhaite également une chaleureuse bienvenue aux trois nouveaux États Membres de notre organisation : Nauru, Kiribati et Tonga et je félicite le Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, M. Didier Operti pour l'intelligence avec laquelle il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale lors de sa dernière session.

Grâce à des négociations commencées en février 1995, l'Équateur et le Pérou ont mis fin le 26 octobre 1998 au conflit frontalier qu'ils se livraient depuis la fondation même de ces deux républiques au début du siècle dernier.



Ce changement historique, réalisé grâce à la signature de l'accord de paix à Brasilia, a permis aux deux pays de modifier totalement leur relation et de transformer le conflit en paix et à présent d'orienter la paix vers le développement.

Dès que l'accord de paix a été signé, M. Jamil Mahuad, Président de la République de l'Équateur, a mis fin à l'acquisition de matériel de guerre, limité le service militaire obligatoire et réorienté les activités des forces armées, en collaboration étroite avec les soldats équatoriens, vers des tâches liées au développement et à la sécurité interne.

La formule globale de paix, atteinte avec l'aide de l'Argentine, du Brésil, du Chili et des États-Unis, non seulement portait sur la délimitation de la frontière, mais aussi, comprenait un traité de commerce et de navigation, un vaste accord d'intégration frontalière et la création d'une commission chargée d'adopter des mesures pour ramener la confiance et la sécurité.

Conformément à ces accords, l'Équateur et le Pérou ont créé une structure institutionnelle qui fonctionne actuellement à plein pour réaliser un ambitieux programme qui comprend la construction de cinq axes routiers binationaux, le développement conjoint de leurs bassins hydrographiques, la construction de l'infrastructure physique et la mise en oeuvre d'un programme de développement humain destiné à améliorer le niveau de vie des populations de la zone frontalière qui, pendant tant de décennies, ont été victimes de la stagnation et même du recul sur leurs territoires, paralysés par la peur et l'incertitude.

Pour atteindre cet objectif, nous avons entrepris un effort commun, convaincus en même temps, que nous pouvons compter sur la coopération internationale. Nous aspirons à faire de la frontière entre l'Équateur et le Pérou un exemple pour le monde entier des bienfaits de la paix. Nous voulons voir des routes au lieu de tranchées, des canaux d'irrigation au lieu de fortifications, des hôpitaux au lieu d'avions de combat et des centrales électriques au lieu de missiles et de mines antipersonnel.

Au nom de l'Équateur, je lance un appel à la communauté internationale, à chacun des pays membres et aux organismes de développement et de coopération financière ainsi qu'aux organisations non gouvernementales pour qu'ils apportent leur contribution, grande ou petite, à ce nouvel espace de paix et d'amitié qu'ont construit deux peuples latino-américains.

À présent que ce conflit frontalier séculaire est réglé, l'Équateur réaffirme sa politique traditionnelle d'appui à la solution pacifique de tous les différends et sa décision inébranlable de ne participer à aucun conflit militaire international. Dans le cadre de ces principes, l'Équateur reconnaît la gravité de l'affrontement armé qui déchire la République voisine de Colombie, mais considère qu'il s'agit d'une lutte interne par nature. C'est pourquoi nous appuyons pleinement les efforts déployés par le gouvernement du Président Andrés Pastrana pour parvenir à la paix en négociant avec les groupes rebelles de ce pays. Dans de telles conditions, toute intention d'internationaliser un conflit armé dont la solution ne concerne que les Colombiens pourrait aller à l'encontre du but recherché et s'avérer dangereuse.

La lutte pour le développement et les efforts pour combattre la pauvreté menés par l'Équateur au cours de l'année écoulée ont été gravement contrariés par des crises multiples dans le domaine international et par des catastrophes naturelles qui ont sévèrement frappé un grand nombre de points à travers le monde et notamment l'Équateur. La violence des phénomènes climatiques rend indispensable la mise en oeuvre urgente d'une stratégie de coopération internationale pour prévenir les conséquences désastreuses de ces catastrophes naturelles sur la population, l'économie et l'environnement. L'Équateur, avec l'appui de l'ONU, a proposé la création d'un centre de recherche international sur le phénomène «El Niño», qui devrait contribuer à améliorer la capacité mondiale de prévision et d'alerte avancée et faciliter l'adoption de mesures de protection et de précaution pour atténuer les effets du phénomène.

Le phénomène «El Niño» nous a coûté l'équivalent de la moitié de nos recettes annuelles d'exportation. Il faut ajouter à cela la chute désastreuse des prix des principaux produits d'exportation et, en particulier, du pétrole qui a provoqué un ralentissement économique, la fermeture de plusieurs unités de production et une augmentation du chômage. La crise des marchés financiers en Asie et en Amérique latine a également étendu ses effets négatifs à notre pays, tandis que la prospérité d'autres régions développées de la planète a fort peu contribué à atténuer les effets de la crise. Vu cet ensemble de lourdes difficultés, les conditions auxquelles l'Équateur avait négocié sa dette externe se sont révélées extrêmement difficiles à respecter. Le 28 août 1999, le Gouvernement national a utilisé un mécanisme légal permettant de reporter d'un mois le paiement du service de la dette portant sur les bons Brady et, aujourd'hui, s'apprête à entreprendre un processus de restructuration de ces obligations qui lui permettra de

partager de façon plus équitable la charge de la dette entre toutes les parties à cette opération financière.

En 1999, la pauvreté touche 61,3 % de la population équatorienne. En juin dernier, le taux de chômage officiel était de 15,6 %. Quatre Équatoriens sur 10 ont un revenu quotidien inférieur à 2 dollars et deux sur 10 ont un revenu quotidien inférieur à 1 dollar. La malnutrition générale touche plus de 40 % des enfants; un enfant sur trois ne suit pas l'enseignement primaire jusqu'au terme et 40 % des enfants et des adolescents abandonnent l'école avant la fin de leurs études. Ces déséquilibres brisent la cohésion sociale, limitent les possibilités d'exercice d'une démocratie réelle et réduisent la validité des droits civiques. Les mesures d'ajustement et de réorganisation économique que se propose d'appliquer le Gouvernement équatorien seront forcément conditionnées par les objectifs de développement social que sont la réduction de la pauvreté et de la malnutrition, l'amélioration des indices de santé, l'élargissement de l'accès à une meilleure éducation, la réduction du chômage et l'augmentation des revenus familiaux.

L'Équateur est fermement convaincu que les mécanismes du marché encouragent la compétitivité et l'efficacité, mais qu'il est également nécessaire que le cadre institutionnel dans lequel se déroulent ces processus ait la capacité de corriger les distorsions, d'imposer des limites à la spéculation financière et de contribuer à la mise en place de systèmes de prix plus stables et prévisibles, afin de ne pas mettre en danger les conditions de vie de millions et de millions d'êtres humains de même que la stabilité et la longévité des régimes démocratiques qui se trouvent menacés par le mécontentement social et les crises économiques.

En Équateur, le Président Jamil Mahuad et son gouvernement ont maintenu la démocratie d'une main ferme malgré des circonstances difficiles. Le mécontentement social découlant de la diminution de la production, des catastrophes naturelles, de la crise financière, de la chute des prix internationaux des matières premières et des produits de base a entraîné une aggravation de la pauvreté et déclenché des manifestations importantes de dissidence sur le plan social.

Face à de telles situations, il faut pouvoir compter sur un ordre économique et institutionnel qui offre une issue de secours, principalement aux pays dont les économies sont de petite taille et qui sont les plus vulnérables et les plus susceptibles d'être affectés par des situations de crise extrême.

À l'aube d'un nouveau millénaire, l'humanité élabore un scénario unique, caractérisé non seulement par l'interdépendance, mais aussi par la mondialisation. Dans cet environnement planétaire, tous les pays prennent part à de grands processus d'intégration des marchés, de libéralisation des barrières commerciales, d'uniformisation des normes, enfin d'adaptation et de création d'institutions qui leur permettront de faire face aux grands changements intervenant à l'échelle mondiale.

Mais la mondialisation n'a pas entraîné jusqu'à présent une répartition équitable du bien-être, ni des progrès scientifiques, ni de la santé publique, ni des bienfaits de la culture. L'humanité formant à présent un tout, nous devons mettre en place des moyens nous permettant de préserver avant tout les besoins fondamentaux de l'être humain en matière de dignité et de bien-être, moyens fondés sur la sécurité et le développement.

On a un exemple des effets de l'insécurité dans les grandes vagues migratoires auxquelles nous assistons aujourd'hui. L'Équateur demande à l'Assemblée générale d'envisager dans une perspective de sécurité des stratégies de coopération, face aux déplacements de population, qui exigeraient une meilleure répartition du bien-être, loin des extrêmes de l'opulence et de la misère. L'Équateur accueille avec enthousiasme la nouvelle approche visant à encourager un modèle de politique internationale qui intègre la notion de sécurité alors que les phénomènes de la violence, du trafic de drogues, du terrorisme et de la dégradation de l'environnement se sont aggravés et que nous avons été témoins de conflits armés dans diverses régions du monde au cours de l'année écoulée.

La lutte contre la criminalité transnationale est une tâche que doivent partager tous les peuples civilisés. En particulier le contrôle du trafic de stupéfiants et de la consommation de drogues illégales appelle à prendre des mesures coordonnées d'ampleur mondiale. L'Équateur a toujours apporté son soutien à cette tâche et il est prêt à continuer de le faire. C'est pourquoi il a adhéré à de nombreux traités internationaux et a pris de nombreux engagements internationaux qu'il respecte fidèlement.

Notre pays attend avec beaucoup d'espoir le Sommet du millénaire. C'est une occasion historique qui sera donnée à la communauté des nations alors que les défis du XXIe siècle nous obligent à définir et à affirmer un engagement commun sur un projet universel d'entente et de coopération qui inspirera l'Organisation des Nations Unies au cours du prochain siècle.

Les négociations du Cycle du millénaire de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres négociations à l'échelle des continents et des régions doivent être des processus ouvrant des possibilités et présentant des défis à l'esprit de créativité et d'effort tout en réduisant le fossé qui sépare le bien-être de quelques rares pays et la pauvreté de la grande majorité.

L'Équateur croit fermement à l'ouverture des marchés, à l'intégration économique, à l'investissement étranger et au renforcement du système multilatéral des échanges. C'est pourquoi nous avons travaillé dans le cadre de la Communauté andine à améliorer nos relations avec le Marché commun du Sud (Mercosur) et l'Union européenne, à négocier pour créer la zone de libre-échange des Amériques et à resserrer nos liens avec le bassin du Pacifique, mais nous pensons qu'il est également nécessaire que ces processus n'oublient pas les particularités des pays plus petits et établissent un équilibre qui permette de parvenir rapidement à un système international équitable et solidaire.

L'Équateur est le deuxième pays d'Amérique latine à promulguer un plan national des droits de l'homme, et il l'a fait dans une perspective large et démocratique. Ce plan a été conçu et préparé à la suite d'un processus de consultations auquel ont participé pleinement la société civile et l'État. Ce fait nous a valu la reconnaissance particulière du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui a qualifié le plan national équatorien de modèle pour les autres pays.

Mon pays accorde une priorité nationale au projet intitulé «Vers une culture de la paix». Dans ce contexte et suite à une initiative présidentielle, l'Équateur a mis en oeuvre des activités de vaste portée liées aux activités internationales relatives au projet des Nations Unies pour une culture de la paix et à la proclamation de l'an 2000 comme année internationale pour la culture de la paix.

Au cours de l'année écoulée, la communauté internationale a été témoin de l'aggravation des conflits régionaux et la guerre a laissé des traces profondes dans différentes régions du monde. Dans ce contexte, l'ONU a dû jouer un rôle particulier pour trouver une solution aux conflits internationaux et les mesures concertées et décisives qu'elle a prises ont permis de régler avec succès quelques-uns d'entre eux. Toutefois, il est indispensable de renforcer les activités de l'Organisation mondiale dans ce domaine, de manière que toute mesure décidée en fonction de la Charte suive fidèlement les principes de celle-ci, principes établis afin que les Nations Unies conservent la crédibilité internationale nécessaire et restent le porte-voix légitime et l'admi-

nistrateur des mesures collectives prises en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans la mesure où nous avons été directement touchés par le problème des mines antipersonnel et étant donné que nous sommes un État partie à la Convention d'Ottawa, l'élimination de ces instruments de guerre revêt un intérêt tout particulier pour l'Équateur. Depuis la signature de l'accord de paix avec le Pérou, nos deux pays ont commencé à enlever et à détruire les mines qui avaient été placées dans la zone frontalière. Nous sommes persuadés que la communauté internationale continuera d'offrir sa coopération à l'exécution du programme de déminage réalisé par nos deux pays. Au nom de l'Équateur, je remercie les États et les organisations qui ont apporté une contribution à cette cause ou se sont engagés à y contribuer.

Devant les réalités auxquelles l'humanité est confrontée, l'Équateur réaffirme son soutien indéfectible au système multilatéral et, par conséquent, à l'Organisation des Nations Unies qui, depuis sa création, a été le lieu universel de rencontre de toutes les nations pour travailler à la réalisation des idéaux et objectifs communs de tous les peuples inspirés par les buts et principes de l'Organisation.

L'Équateur est inspiré par l'idéal qui consiste à réaliser un monde de paix et de liberté, de justice sociale et de développement, de coexistence fructueuse entre les peuples et les nations, un monde dans lequel les gouvernements oeuvreront ensemble pour régler les graves problèmes qu'affronte l'humanité.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Billie Miller, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade.

**Mme Miller** (Barbade) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de féliciter le Président à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. La délégation de la Barbade est elle aussi confiante en ses qualités de dirigeant et lui offre sa pleine coopération aussi longtemps qu'il présidera à nos délibérations.

Je voudrais également féliciter son prédécesseur, mon ami et collègue, M. Didier Operti, Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, pour la façon remarquable dont il a dirigé l'Assemblée au cours de l'année écoulée et pour l'optique où il a placé les activités en cours des Nations Unies et l'orientation qu'il leur a donnée.

Nous sommes ravis d'accueillir dans notre famille des nations Tonga, Kiribati et Nauru qui, comme la Barbade, sont des petits États insulaires en développement et membres du Commonwealth ainsi que du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Nous avons depuis longtemps de bonnes relations avec ces îles soeurs du Pacifique et nous souhaitons les assurer de la permanence de notre amitié et de notre solidarité.

Alors que nous réfléchissons sur le XXIe siècle, nous voyons une période remarquable par ses contradictions. D'un côté, nous voyons des nouveautés étonnantes dans de nombreux domaines de l'activité humaine et, d'un autre, des conflits nationaux et internationaux qui ont entraîné la destruction massive de vies humaines et d'infrastructures ainsi qu'une atteinte presque irréversible au système écologique. Il est évident que si nous, nations, refusons de faire usage de la connaissance et de l'expérience que nous avons accumulées, ces contradictions vont se poursuivre au XXIe siècle et il nous sera encore plus difficile d'affronter et de surmonter les défis qui nous attendent.

Parmi ces défis, l'un des plus graves est celui que représente le concept de mondialisation. Les partisans de cette idéologie, qui comprend la libéralisation du commerce et la gouvernance mondiale, voudraient nous faire croire qu'il s'agit là d'une évolution naturelle et logique des relations internationales. Tel n'est pas le cas. Dans beaucoup de ses aspects majeurs, elle nous est imposée. Il suffit, pour s'en convaincre, d'analyser les raisons alléguées par ceux qui réclament à grands cris la libéralisation du commerce.

La libéralisation du commerce repose sur le postulat que les petits États entrent en concurrence avec des pays plus grands, plus forts et plus expérimentés dans les mêmes conditions — ou qu'ils deviennent de simples satellites dans un contexte néocolonial. Aucune nation, petite ou grande, n'accepterait volontairement le rôle de satellite. La communauté internationale doit donc se rendre compte que dans le contexte de la libéralisation du commerce le libre-échange doit impliquer un échange équitable : un échange de biens et de services produits et fournis dans des conditions qui respectent les droits et la dignité de la main-d'oeuvre; qui respectent l'environnement, et qui garantissent des prix justes assurant des profits au fournisseur.

La Barbade et les Caraïbes se trouvent confrontées à de graves défis dans leur effort pour demeurer des économies viables alors que les systèmes traditionnels de coopération entre les États et les groupes de nations cèdent la place aux concepts modernes que sont les intérêts suprana-

tionaux et la mondialisation. Pour bien comprendre l'énormité de ce processus d'ajustement auquel doivent faire face les économies des Caraïbes, il faut d'abord savoir que les Caraïbes sont peut-être la région qui, dans le régime post-colonial à ses débuts, bénéficiait du plus haut niveau de préférences commerciales avec l'Europe.

L'Organisation mondiale du commerce est devenue l'instance dominante pour la réforme du système mondial des échanges, mais il est évident à présent que des systèmes plus démocratiques, plus participatifs et plus transparents sont nécessaires pour protéger les intérêts des membres plus petits et plus vulnérables de cette organisation. Car, certainement, on ne peut vouloir que l'OMC remplisse le rôle d'un instrument d'oppression au cours du nouveau millénaire. Il n'est certainement pas acceptable dans un monde juste que la nouvelle éthique commerciale ne se base que sur l'application rigide de règles techniques.

Il est clair que notre nouveau système présente de graves défauts si un différend entre deux puissants partenaires transatlantiques peut être réglé dans un vide politique qui ne tient absolument pas compte des conséquences désastreuses très réelles en résultant inévitablement pour les économies d'un groupe fragile de petits États. Il ne s'agit certainement pas là d'une mondialisation à visage humain.

C'est ainsi qu'il faut comprendre que l'interdépendance associée à la mondialisation a deux faces. On affirme que tous vont jouir des avantages de la liberté des échanges; il est tout aussi vrai que tous vont souffrir des retombées négatives quand des économies seront en faillite et incapables de faire face à l'impact de la libéralisation du commerce mondial.

Dans la région des Caraïbes, nous sommes hantés par la perspective de sociétés ratées. M. Arthur, Premier Ministre de la Barbade, est particulièrement inquiet et a lancé plusieurs avertissements à ce propos. Récemment il a fait l'observation suivante :

«Le déclin économique de certains pays a été si grave et a eu des effets si corrosifs qu'il en est résulté des désordres sociaux et politiques qui, si rien n'y fait obstacle, créeront une nouvelle espèce de "société ratée" des Caraïbes».

En fait, nous avons déjà vu comment la dislocation de certains États, qu'il s'agisse de grands États ou de petits États marginalisés, peut avoir des effets négatifs sur les économies les plus développées du monde. Lorsque le système mondial prive de leurs droits fondamentaux de nombreux

habitants de la planète, il ne faut pas s'étonner si la situation désespérée dans laquelle ils se trouvent les pousse vers le milieu de la criminalité transnationale.

On ne saurait contester la nature et l'ampleur uniques en leur genre des vulnérabilités qui sont le lot des économies de petite dimension. La Barbade lance à nouveau un appel en faveur de l'adoption d'indices de vulnérabilité qui permettraient de déterminer l'accès au financement du développement.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle critique à jouer en tant que défenseur du droit de tous les États, quels que soient leur taille et leur influence, à faire état de leurs préoccupations. L'Organisation des Nations Unies, en tant que tribune propice à la recherche d'un consensus constructif dans une atmosphère de dialogue libre et public, présente encore plus d'intérêt dans une ère caractérisée par des négociations complexes et des intérêts supranationaux dominés par une poignée de puissants.

En tant que communauté de nations, nous sommes tous incontestablement unis par un trait commun : nous partageons une seule et même Terre. Il est indéniable qu'il faut préserver les océans, les mers et l'environnement en général. C'est là en fait l'un des plus grands défis que doit relever la mondialisation. En tant que petit État insulaire en développement, la Barbade a toujours été fortement attachée à la mise en oeuvre de pratiques destinées à assurer le développement durable dans tous les aspects de notre vie.

Le profond attachement de la Barbade à la promotion d'un développement durable mondial s'est affirmé avec notre participation active à de nombreuses négociations internationales consacrées à ces questions. On en a également la preuve dans les efforts vigoureux que nous déployons pour favoriser une vision commune, afin de faire reculer les idées reçues que nous avons héritées du passé et qui sacrifiaient les préoccupations écologiques dans leur poursuite aveugle d'une idéologie de la croissance économique. Cette vision commune sera aussi pertinente dans le nouveau siècle qu'elle l'était en 1994, lorsque la communauté internationale s'est réunie à la Barbade pour la première Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

La Barbade, comme toute la région, est fière des progrès accomplis par les petits États insulaires en développement pour s'acquitter des engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Programme d'action de la Barbade. Au niveau national, notre gouvernement a réussi à créer des liens plus

solides avec la société civile, y compris le secteur privé et la main-d'oeuvre, dans la préparation de nos politiques et de nos plans d'action en matière d'environnement.

La session extraordinaire qui vient de se terminer et qui était consacrée à l'examen et évaluation du Programme d'action de la Barbade a de nouveau attiré l'attention sur la façon sérieuse dont les petits États insulaires en développement ont accepté leur responsabilité d'intégrer les pratiques du développement durable dans tous les aspects de leur activité économique et sociale. Nous sommes convaincus que les résultats de cet examen seront pleinement mis en oeuvre par la communauté internationale.

Les États du bassin des Caraïbes vont bientôt parler dans cette Assemblée de leur vif désir de travailler à ce que la mer des Caraïbes soit proclamée par la communauté internationale zone spéciale dans le contexte du développement durable. Nous reconnaissons qu'il y a encore à faire pour développer pleinement ce concept et le mettre en oeuvre; toutefois nous sommes fermement convaincus de la validité de nos efforts qui, à notre avis, finiront par déboucher sur une démarche commune face au problème de la gestion durable de la mer des Caraïbes et de la protection de ses ressources.

Des progrès considérables ont été réalisés au cours des 10 dernières années pour introduire la paix et la stabilité dans l'hémisphère des Amériques. La Barbade souscrit à la philosophie de l'inclusion et de l'engagement constructif et croit fermement que nous devons en faire nos principes directeurs alors que nous essayons de chasser de notre région les derniers vestiges de la guerre froide. Comme d'autres pays de la Communauté des Caraïbes, nous avons élaboré des rapports de production et de collaboration avec notre voisin, Cuba. Nous sommes convaincus que Cuba a un rôle important à jouer dans notre région et nous considérons qu'il faut d'urgence assurer sa réintégration dans les affaires de l'hémisphère. La poursuite de l'embargo économique unilatéral contre Cuba est contraire à cet esprit et en désaccord avec les efforts considérables d'engagement déployés par les autres États de cet hémisphère. Nous demandons instamment la suspension de cette mesure anachronique.

Le monde attend toujours la paix qui lui a été promise lorsque la Charte des Nations Unies a été adoptée, et qui a de nouveau été proclamée avec assurance à la fin de la guerre froide. Petit État démocratique, la Barbade est tout à fait consciente du climat de paix dont elle jouit depuis son indépendance en 1966. La stabilité politique de la Barbade et de la région des Caraïbes, qui a facilité et encouragé le

développement économique et politique, ne doit jamais être considérée comme allant de soi. Tous les peuples épris de paix sont donc fort affligés de constater que malgré les merveilleux progrès scientifiques et techniques qui ont été réalisés au cours des siècles de ce millénaire, nous abordons le troisième millénaire en traînant toujours le poids de vieux conflits ethniques et tribaux et de rivalités nationalistes. Aujourd'hui, les crises qui menacent l'existence même de certains États continuent de préoccuper la communauté internationale.

La Barbade partage l'angoisse profonde et les souffrances du peuple du Kosovo et a été consternée par les massacres barbares et les déplacements massifs d'innocents, et par leurs effets déstabilisateurs sur les États voisins. Nous appuyons le rôle joué par les forces de maintien de la paix pour rétablir l'ordre au Kosovo et mettre en place les conditions du retour des personnes déplacées dans leurs foyers.

Nous souhaitons réaffirmer, avec les membres de la Communauté des Caraïbes, que toute intervention militaire doit être autorisée par le Conseil de sécurité des Nations Unies. En tant que petit État sans défense, nous ne considérons pas sans malaise l'idée qu'une intervention puisse avoir lieu sans l'autorisation préalable du Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons du rétablissement de la démocratie et du retour d'un gouvernement civil au Nigéria et nous nous réjouissons à la perspective d'une reprise de sa participation à la prochaine conférence des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth.

Nous espérons qu'une action concertée se poursuivra entre les parties intéressées afin de mettre en oeuvre l'Accord de Lomé et d'amener enfin la paix au peuple de Sierra Leone qui a tant souffert.

Nous sommes également rassurés par la décision de mobiliser une force de maintien de la paix des Nations Unies au Timor oriental pour mettre un terme aux violations abominables des droits fondamentaux et des droits civils du peuple de ce pays. Il est intolérable qu'en cette ère prétendument civilisée, on puisse encore être persécuté et terrorisé pour avoir voté selon sa conscience et conformément à la façon dont on conçoit son avenir.

Nous suivons la situation au Moyen-Orient et nous espérons que les conditions sont en place pour résoudre toutes les questions non réglées et assurer ainsi une paix durable dans toute la région.

Les domaines multiples du processus de développement durable exigent une approche globale. Nous ne pouvons plus servir uniquement les intérêts de l'économie, du secteur agricole ou de tout autre secteur aux dépens des autres. On comprend mieux l'intérêt d'édifier des institutions sociales fortes en considérant les effets de la mondialisation. Il faut mettre en place des mécanismes pour assurer la protection des droits sociaux.

La Barbade fait une large place au développement social. Nous sommes convaincus qu'il faut faire davantage au niveau international pour garantir que le développement social conservera cette place. Il faut comprendre que le développement économique ne peut être durable si l'on ne dispose pas d'un cadre de développement global. L'allègement de la pauvreté et la promotion de l'égalité entre les sexes, de la démocratie et des droits de l'enfant sont des questions qui doivent être traitées en parallèle.

Le premier Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu en 1995, a permis une réflexion internationale sur des questions telles que l'élimination de la pauvreté, le plein emploi, l'intégration sociale, l'égalité entre les sexes et l'accès universel à l'éducation. La Barbade reste déterminée à préserver un environnement économique, politique et social durable qui permettra à ses nationaux de parvenir à un développement social avancé. Pour servir cet objectif, le Gouvernement de la Barbade a créé un Ministère de la transformation sociale qui servira de centre de coordination à tous les services d'aide sociale et s'occupera en particulier de l'allègement et de l'élimination de la pauvreté, tout en apportant un soutien aux classes défavorisées et aux handicapés.

Au niveau international, la Barbade se félicite de la session extraordinaire qui aura lieu l'an prochain et en appuie le principe. Cette session sera l'occasion d'examiner les mesures qui ont été prises pour donner effet aux décisions adoptées lors du Sommet mondial pour le développement social. On prévoit qu'au cours de cette session extraordinaire la communauté internationale s'engagera à nouveau à réaliser les objectifs du Sommet de Copenhague de 1995. Cette question revêt une grande urgence lorsqu'on se rend compte que, quatre ans après le Sommet des Nations Unies, les crises internationales et économiques ont entraîné un recul des acquis en matière de développement social.

L'un des principaux obstacles au développement durable demeure le trafic illicite de stupéfiants, qui est une grande préoccupation pour les gouvernements des États des Amériques. Ce phénomène transnational est l'une des con-

séquences négatives de la mondialisation, qui a entraîné les maux que sont le blanchiment d'argent, le trafic d'armes et la criminalité violente. Les Caraïbes sont géographiquement au plein centre de ce phénomène et constituent un point de transit pour le trafic illicite des drogues. Il faut garder à l'esprit le fait que ce trafic porte atteinte à la démocratie et pourrait entraîner la destruction de l'État-nation. Ceci a obligé les pays des Caraïbes à accorder la plus haute priorité à l'élaboration d'efforts de coopération pour interdire les stupéfiants, en réduire la demande et endiguer la criminalité transnationale.

La Barbade est actuellement le centre de coordination de ces efforts régionaux, qui jouissent de l'appui de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique, du Canada et du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Nous continuerons à jouer un rôle actif et à apporter notre soutien à tous les efforts coordonnés aux niveaux régional et international afin de lutter contre la menace du trafic de stupéfiants et les dangers qu'il présente pour la sécurité des petits États des Caraïbes.

La Barbade est très attachée à l'Organisation des Nations Unies. Nous avons appuyé tous les efforts constructifs de réforme, mais nous affirmons que l'Organisation ne peut rester viable que si tous les États Membres honorent scrupuleusement leurs engagements financiers. Nous pensons par ailleurs qu'il convient de maintenir un bon équilibre entre la vocation de maintien de la paix des Nations Unies et le mandat de l'Organisation en matière de développement. À cet égard, nous sommes toujours préoccupés par la baisse des moyens de financement dont disposent le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres institutions de l'ONU, baisse qui se traduit par une diminution de leur capacité de s'acquitter de leur important mandat. Nous réaffirmons l'importance des activités de ces institutions, qui appuient les efforts nationaux des pays en développement pour réaliser un progrès économique et social.

Nous apprécions beaucoup le travail du PNUD et de l'ensemble du système des Nations Unies. En tant que pays contribuant net, la Barbade voudrait inaugurer un nouveau partenariat avec le PNUD qui pourrait apporter une contribution importante à nos efforts pour parvenir à la phase critique suivante de notre développement, c'est-à-dire la transition vers une économie mondialisée.

En signe de reconnaissance pour la contribution de l'Organisation des Nations Unies au fil des années, le Gouvernement de la Barbade a accepté de construire une demeure permanente qui abritera tous les bureaux des

Nations Unies situés à Bridgetown et desservant les Caraïbes de l'est. À cette fin, nous pensons commencer sous peu la construction des locaux communs de l'ONU à Bridgetown.

Le nouveau millénaire nous apporte à la fois un sentiment de vertige et d'attente, un enthousiasme pour le renouveau et une tendance à croire que les choses vont s'améliorer miraculeusement du jour au lendemain. Nous ne devons pas nous bercer d'illusions et penser que la cinquante-cinquième, la cinquante-sixième ou même la soixantième session de l'Assemblée générale se dérouleront dans un contexte moins complexe et moins difficile que celui d'aujourd'hui. Ce dont nous sommes certains c'est que, même si l'on n'attend pas de nous que nous nous acquittions complètement de notre tâche, nous n'avons pas le droit d'y renoncer.

*La séance est levée à 13 h 5.*